

STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL

AUDITION DES USAGERS ET ACTEURS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

MARDI 23 OCTOBRE 2007

Rouen

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT
MME LAURENCE MONNOYER-SMITH

MAITRE D'OUVRAGE :

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DU SIAAP
M. GERARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX DU SIAAP

INTERVENANTS :

M. Loïc GUEZENNEC, GIP SEINE AVAL	15
M. CLAUDE BARBAY, HAUTE-NORMANDIE NATURE ENVIRONNEMENT.....	20
M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	24
M. ALEXIS MAHEUT, PRESIDENT DU COMITE REGIONAL DES PECHES DE HAUTE-NORMANDIE	26
UN INTERVENANT	30
M. BLONDEL, ASSOCIATION POUR LE CONTROLE DE LA RADIOACTIVITE DANS L'OUEST.....	32
M. ALAIN ROUZIES, UFC-QUE CHOISIR HAUTE-NORMANDIE	36
MME FABIENNE PETIT, COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU CONSEIL DE L'ESTUAIRE....	42
MME CECILE MAITROT	43
UN INTERVENANT	47

*La séance est ouverte à 19 h 00 sous la Présidence de M. Philippe MARZOLF,
Président de la Commission Particulière du Débat Public.*

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :
Mesdames, Messieurs, bonsoir, Philippe MARZOLF, Président de la Commission du Débat Public sur le projet de refonte de la station d'épuration Seine Aval à Achères, dans les Yvelines.

Je suis accompagné aujourd'hui de Laurence MONNOYER-SMITH, membre de la Commission Particulière. Nous sommes heureux de venir à Rouen. C'est un petit peu loin du projet de refonte, mais la station d'épuration, vous le savez et vous allez le voir quand le maître d'ouvrage va vous présenter le projet, a forcément un impact sur la Seine jusqu'à l'estuaire, si ce n'est plus loin, jusqu'à la Mer du Nord. Donc il était normal de venir jusqu'à Rouen aussi entendre quelles étaient les attentes, quels étaient les besoins des riverains et des acteurs de l'estuaire de la Seine.

Je vais vous présenter en une quinzaine de minutes ce que sont le Débat Public, la Commission Nationale, le sujet du Débat, comment il a été organisé et quels sont les moyens de participation.

Ensuite, le maître d'ouvrage, ici représenté par Monsieur GOUSAILLES et par Monsieur MARY, vous présentera le projet de refonte de la station d'épuration de Seine Aval et les impacts et les améliorations sur l'estuaire notamment.

Puis, bien sûr, nous parlerons des auditions. Il y a les auditions publiques auxquelles tous les acteurs ou toutes personnes qui le veulent peuvent s'inscrire pour s'exprimer. Déjà cinq ou six personnes, organismes, se sont déjà inscrits pour pouvoir donner leurs avis, leurs positions et leurs propositions par rapport à ce projet.

N'hésitez-pas, on vous a remis des feuilles pour vous inscrire dans l'ordre des questions que vous avez posées ou des avis que vous avez déposés.

Le Débat Public CNDP, de la saisine au Débat : le maître d'ouvrage d'un projet important, quel que soit son statut, État, Collectivité, Etablissement public ou privé, doit saisir à un moment la Commission Nationale du Débat Public si son projet, globalement, est supérieur à 300 millions d'euros. C'est le cas de la refonte de la station d'épuration. Vous avez vous-même dans votre région un Débat Public sur le contournement de Rouen, vous en avez un autre, pas très loin, au Havre, sur le terminal méthanier à Antifer, c'est une démarche que vous connaissez certainement.

La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante, mise en place par la loi de février 2002. Elle est chargée en France de veiller à la participation du public tout au long de l'élaboration des grands projets d'intérêt national qui ont forcément un gros impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Une fois saisie, la Commission Nationale décide ou non de faire un Débat Public, ce qui a été le cas. Elle décide alors de nommer un Président de Commission Particulière, moi-même, et nous sommes six membres.

La particularité de cette démarche de débat public CNDP, c'est que nous sommes bien sûr indépendants du maître d'ouvrage ou même des acteurs, mais également nous sommes neutres, nous n'avons pas d'avis à donner à la différence de l'enquête publique qui a lieu juste avant que les travaux commencent et où le Commissaire enquêteur donne un avis.

Nous sommes très en amont de l'élaboration du projet : le maître d'ouvrage en est à l'étude des définitions, les caractéristiques ne sont pas encore définies, beaucoup de choses peuvent encore changer. Ce sont vos arguments qui comptent dans le Débat et c'est vous qui faites le débat et le dialogue avec le maître d'ouvrage. Nous sommes là pour organiser et animer le débat de la façon la plus équitable possible et faire en sorte que tout le monde puisse s'exprimer et donner son avis sur le projet.

Sur quoi porte le Débat ?

- L'opportunité du projet : faut-il refondre la station d'épuration d'Achères ou pas ?
- Est-ce qu'il faut la refondre à 1,5 million de mètres cubes par jour, ou plus ou moins ?
- Les objectifs, notamment la reconquête de la qualité de la Seine, quelle revalorisation des boues, ce qui concerne aussi votre région parce que les boues y sont en partie épandues,
- Les principales caractéristiques du projet et comment concrètement cette refonte pourrait se faire.

Le Débat se déroule en amont de la décision du maître d'ouvrage de faire ou de ne pas faire l'opération.

Les objectifs visés sont de :

- permettre à toutes les personnes concernées d'être informées sur le projet, c'est pour cela que nous avons diffusé largement l'information autour de la station d'épuration et également en Île-de-France et aujourd'hui, pour cette réunion nous avons distribué des documents pour que les gens puissent venir,
- obtenir des réponses aux questions qui sont posées - la Commission veille à ce que toutes les réponses soient complètes - et exprimer des observations, des critiques, des suggestions et des propositions.

Tout ceci bien sûr, c'est un dialogue entre vous le public, les acteurs et le maître d'ouvrage afin d'éclairer sa décision.

Trois principes guident notre action :

- le principe de la transparence : c'est l'occasion de tout mettre sur la table, toutes les études, tous les avis, toutes les propositions. Par exemple depuis le 10 septembre, il y a beaucoup de questions sur le schéma d'assainissement francilien ; cela nous concerne moins, mais au lieu de parler uniquement de la refonte, beaucoup d'acteurs veulent parler de la façon dont globalement on traite l'assainissement en Île-de-France et de comment on pourrait l'améliorer, ce qui permettrait peut-être d'avoir une station différente ;
- le principe d'équivalence : toute personne peut s'exprimer quelle que soit sa représentativité, c'est « Monsieur ou Madame MICHU », citoyen habitant Rouen, au même titre que le Président du Conseil Régional d'Île-de-France, Monsieur HUCHON par exemple ;
- le principe d'argumentation : en contrepartie du principe d'équivalence, tout le monde peut dire qu'il est contre le projet, mais il faut dire pourquoi et proposer des solutions alternatives. On recherche des arguments avec des propositions concrètes et argumentées.

Les suites du Débat :

Celui-ci se terminera le 19 décembre et la Commission Particulière, c'est stipulé par la loi, aura alors deux mois pour rédiger un compte rendu exhaustif et objectif de ce qui s'est dit : quels sont les principaux enseignements du débat, ce qu'on peut en retirer toujours sur les questions : opportunité, objectifs du projet et ses principales caractéristiques. Le Président de la CNDP en fait un bilan.

Ensuite, après la publication du compte-rendu du bilan, le maître d'ouvrage a trois mois pour prendre une décision officielle, en disant quels sont les principes et les conditions de poursuite de son projet : est-ce qu'il le continue tel quel, est-ce qu'il l'amende, est-ce qu'il le change, est-ce qu'il l'abandonne ?

C'est important, après avoir débattu, une décision doit être prise par le maître d'ouvrage. Tout cela sera bien sûr rendu public dans la plus grande transparence.

Les publics :

- les riverains et les salariés de l'usine qui sont directement concernés par les problèmes de nuisances olfactives, de bruit, etc., qu'il faut résoudre,
- les usagers et les acteurs de l'assainissement francilien, qui sont nombreux, je rappelle que Seine Aval traite les effluents de plus de 5 millions de Franciliens,
- les acteurs de l'épandage agricole des boues d'épuration,
- et bien sûr toutes les personnes concernées, pour des raisons professionnelles ou pas, par la qualité de la Seine, et c'est pour cette raison en partie que nous sommes ici pour vous écouter.

Les questions du débat ont été élaborées après avoir rencontré plus de quatre-vingts acteurs :

- l'opportunité : faut-il traiter 1,5 million de mètres cubes par jour à Seine Aval ?
- faut-il concentrer sur Seine Aval une grande partie des investissements, cela vous concerne aussi, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour améliorer le fonctionnement de la station ou également investir ailleurs ?
- au regard des contraintes réglementaires et des résultats actuels, faut-il refondre ou continuer à améliorer progressivement la station, ce qui peut peut-être coûter moins cher ? C'est au maître d'ouvrage de répondre ;
- existe-t-il des actions alternatives ou complémentaires en amont ? moins de pollution, moins d'eau ? comment peut-on trouver d'autres alternatives à la refonte de la station ou même à la station ?
- les objectifs annoncés par le SIAAP répondent-ils aux attentes et aux besoins des riverains qui demandent surtout une réduction de leurs nuisances, mais également d'autres usagers, comme d'améliorer la qualité de la Seine ? Sont-ils réalisables et cohérents en termes de qualité de rejet dans la Seine, de limitation des nuisances, ou même d'intégration des principes de développement durable ?
- quel réaménagement de la plaine d'Achères ? Cela vous concerne un petit peu moins ;
- quelles sont les filières de valorisation pour les boues produites par Seine Aval ? En partie actuellement, certaines sont épandues dans l'Eure et dans la Seine Maritime ;
- quel est le coût du projet ? Comment sera-t-il financé ? Comment sera-t-il élaboré ?
- quelles seront les modalités de concertation et de communication ?
- quel suivi de chantier ? Il y a des questions de gouvernance, comment tout ceci va-t-il être décidé ?

Les moyens d'information :

- nous avons fait un premier Journal du Débat qui a été distribué dans les boîtes aux lettres ainsi qu'un dépliant ;
- le dossier du maître d'ouvrage, 80 pages, que vous pouvez vous procurer à l'entrée, qui présente les arguments du maître d'ouvrage ;
- une synthèse ;

- les résultats des études qui ont été faites, notamment pour Seine Aval, mais également sur d'autres questions comme les risques sanitaires, etc., qui sont disponibles sur le site internet ;
- vos contributions au fur et à mesure du Débat (toute personne peut faire une contribution écrite et l'envoyer directement à la Commission sur internet ou par mail) dont certaines sont transformées en cahiers d'acteurs ; ce sont quatre pages qui vont être mises en pages et distribuées au même niveau que les documents du maître d'ouvrage, notamment de son dossier, donc qui permettent de présenter d'autres arguments que ceux du maître d'ouvrage ;
- un site internet ;
- un numéro vert ;
- des cartes T ;
- un accueil dans les locaux à Conflans Sainte-Honorine, si vous voulez voir les études par exemple ;
- des expositions itinérantes ;
- des moyens de participation importants : nous en sommes à la cinquième ou sixième réunion. Pendant tout le mois d'octobre, cela a été plutôt des auditions publiques : on écoute quels sont les besoins et les attentes des différentes cibles et des personnes concernées que l'on a vues : riverains, salariés, vous, ou les acteurs des boues. En novembre, ce seront des réunions thématiques autour de ces grandes questions pour trouver des solutions : Comment améliorer la qualité de la Seine ? Comment traiter les boues de la station d'épuration ? Comment réduire les nuisances olfactives, sonores et visuelles de la station d'épuration ? Quels sont les risques industriels ? La problématique des eaux pluviales. Ensuite, en décembre, nous ferons trois réunions de synthèse pour voir concrètement quelles sont les solutions techniques et organisationnelles que les prestataires ont proposées dans leur études de définitions et donc : Quel est le projet pour la Plaine d'Achères ? Quels sont les impacts financiers ? Quelle gouvernance ? On finira le 19 décembre sur une réunion de clôture ;
- tout au long du débat, le blog qui est un peu une originalité, vous permet de réagir : dès le lendemain de chaque réunion publique, il y a à peu près deux pages de synthèse des enseignements que la Commission Particulière a tirés de la réunion et toutes les personnes qui ont participé à la réunion peuvent apporter un message. Vous pouvez rajouter et débattre de cette synthèse des enseignements de chacune des réunions publiques qui feront directement partie du compte-rendu du Débat. Vous pouvez donc participer à l'élaboration du compte-rendu du Débat ;
- les contributions écrites avec un système de questions-réponses : plus de 150 questions ont déjà été posées à ce jour.

Voilà pour une présentation rapide du Débat Public. Avez-vous des questions sur le Débat Public, sur la Commission, sur son rôle et son objectif ? (Non).

Je passerai ensuite la parole au maître d'ouvrage qui présentera le projet de refonte. Nous aurons ensuite tout le temps de parler du fond de ce sujet.

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DU SIAAP : En premier lieu, je tiens à excuser le Directeur Général du SIAAP, Daniel DUMINY, qui a été appelé sur d'autres fronts de lutte, il est en mission au Vietnam dans le cadre de l'Association Internationale des Maires de France. Mais, ne vous en faites pas, nous allons essayer de le remplacer et je pense que nous allons y parvenir.

Je suis Michel GOUSAILLES, je suis le Directeur de la Recherche et du Développement du SIAAP, je vous dirai tout à l'heure ce qu'est le SIAAP.

M. GERARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX DU SIAAP : Je suis Gérard MARY. J'ai été pendant cinq ans le Directeur du site Seine Aval qui va nous occuper ce soir, et depuis le début du mois d'octobre, je suis Directeur des Grands Travaux du SIAAP, donc chargé de tous les programmes d'investissements de cette Institution.

M. MICHEL GOUSAILLES : Donc, le Directeur de la refonte si on peut dire, en ce qui concerne sa mise en œuvre.

Cela nous fait très plaisir d'être à Rouen, à quelque 250 km à l'aval de Paris, parce que c'est vrai, pour vous ici, les habitants de la région parisienne, vous en voyez tous les jours passer pas mal de choses, c'est-à-dire que toutes les eaux usées que nous rejetons dans la Seine, passent devant vos fenêtres. Ce n'est pas toujours agréable et je pense que la qualité de la Seine a pu se ressentir dans le passé, se ressent peut-être encore aujourd'hui, de ces déversements.

Aujourd'hui, nous sommes venus pour vous présenter la refonte du site Seine Aval. C'est un événement très fort pour nous, SIAAP, mais je pense aussi pour tous les riverains et pour tous les habitants de l'aval, puisque de ce que nous allons faire sur Seine Aval, vous allez pouvoir, comme nous, en constater les effets bénéfiques.

Cette diapositive montre une vue de l'agglomération parisienne qui est particulièrement dense en matière d'urbanisme, très peuplée, avec à peu près 10 millions d'habitants. L'assainissement ne remonte pas à aujourd'hui ou hier, ici c'est une carte qui date de 1908 et qui est le reflet de ce qui s'est fait dès la fin du 19^{ème} siècle, puisqu'après que l'on ait construit les égouts pour éviter le contact entre la population et les eaux usées, et donc limiter ainsi les risques sanitaires, on s'est aperçu que déverser les eaux usées directement dans le fleuve, ce n'était certainement pas très bien pour l'environnement. On avait inventé en quelque sorte la pollution. Ayant inventé la pollution, on se devait de faire en sorte de l'éliminer et le premier traitement a été l'épandage agricole des eaux usées.

Au bout d'un moment, cet épandage agricole est également devenu insuffisant parce que les surfaces manquaient et le premier programme général d'assainissement de l'agglomération

parisienne a vu le jour en 1933, avec le projet d'une station d'épuration unique située à Achères, en aval de Paris, qui devait compter douze tranches de 200.000 mètres cubes. En 1933, on envisageait qu'à terme il faudrait disposer de capacités d'épuration de 2.400.000 mètres cubes par jour.

On a construit la première tranche en 1940, puis la guerre a ralenti les efforts. On a repris dans les années 1960, puis à l'occasion de la réforme de l'agglomération parisienne en 1965 à peu près, le département de la Seine qui historiquement était en charge de ces problèmes-là, la Ville de Paris – le département de Paris, devrais-je dire – a donné naissance à un syndicat interdépartemental réunissant les quatre départements résultant de l'éclatement du département de la Seine, donc Paris au centre, puis les Hauts de Seine (92), la Seine Saint-Denis (93), le Val de Marne (94), se sont réunis dans un syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, dont la vocation était le transport et l'épuration des eaux usées.

Nous sommes des membres de ce syndicat qui est un organisme public géré par un conseil d'administration composé de conseillers généraux avec un président, lui-même conseiller général.

Aujourd'hui, la zone d'action du SIAAP s'est un peu élargie puisque ce n'est plus seulement les quatre départements, ce sont 180 communes qui ont décidé de confier au SIAAP le traitement de leurs eaux usées : au total 8,4 millions d'habitants sur les 10 millions et quelques de l'agglomération parisienne voient leurs eaux traitées par le SIAAP sur un certain nombre d'usines d'épuration.

Au départ, on avait dit qu'il y aurait une station unique à Achères. Petit à petit, les programmes ont évolué, notamment en 1995, l'Agence de l'Eau a lancé une étude pour savoir ce que devrait être l'assainissement parisien. Cela a débouché sur un programme que l'on a appelé le scénario C en 1997.

Ce scénario C a recueilli l'aval de toutes les parties prenantes. Il a été réactualisé à partir de 2003 jusqu'à 2007 et les résultats sont que nous allons disposer, à l'horizon 2013 (2015, mais dès 2013) de stations d'épuration :

- Seine Centre pour 240.000 mètres cubes, qui fonctionne déjà à Colombes,
- Seine Amont à Valenton pour 600.000 mètres cubes par jour,
- Marne Aval qui aujourd'hui a un débit de 28.000 mètres cube qui va être porté dans deux ans à 75.000 mètres cubes par jour,
- on va construire une nouvelle usine à La Morée pour 50.000 mètres cubes par jour,
- Seine Grésillons, qui traite aujourd'hui 100.000 mètres cubes par jour va voir son débit porté à 300.000 mètres cubes,

tout cela afin de réduire le débit arrivant sur Seine Aval pour atteindre 1,5 million de mètres cubes à l'horizon qui nous intéresse.

Voilà le programme du scénario C et c'est dans ce cadre que, pour construire une station comme Seine Aval de 1,5 millions de mètres cubes par jour, répondant aux directives les plus dures, la DERU pour les spécialistes (Directive Eaux Résiduelles Urbaines), la DCE, (Directive Cadre Européenne) quant à la qualité du milieu récepteur, nous avons programmé cette refonte dont nous allons vous parler aujourd'hui.

M. GERARD MARY : Je vais vous parler de Seine Aval. Comme je le disais, j'ai passé cinq ans à la Direction de ce site, et pour vous le présenter, je dirais que plus qu'une station d'épuration, Seine Aval est avant tout un site de 900 hectares, sur la rive gauche de la Seine, entre la Seine que vous apercevez en haut de l'écran, la Forêt de Saint-Germain au sud, à l'ouest (à gauche de votre écran) la RN184 qui est la grande nationale de rocade qui relie Saint-Germain en Laye à Cergy Pontoise, et à droite on aperçoit les derniers terrains d'entraînement de Maisons-Laffitte, la Cité du Cheval.

C'est un site ouvert, il peut être traversé en voiture, avec des voies privées mais ouvertes à la circulation publique qui permettent d'accéder à la forêt, on peut y aller à pied, à cheval et en voiture – il y a un centre équestre sur le site, c'est pour cela que je cite cet exemple.

On aperçoit qu'il y a des installations industrielles disséminées sur ce site. On a plutôt les unités de traitement de l'eau sur la partie droite, à l'Est du côté de Maisons-Laffitte, c'est l'arrivée des émissaires, et au centre de la photo, on aperçoit l'usine de traitement des boues avec à côté deux grandes bandes de terrain qui jadis ont été des lits d'épandage mécanisés de boues et qui aujourd'hui sont 18 hectares de champs de lavande.

Pour rentrer un peu dans le détail du fonctionnement de cette usine et vous expliquer les problèmes que nous avons à résoudre et qui nous conduisent aujourd'hui à vous proposer la refonte, on va détailler les cinq problématiques que nous avons :

- La première, c'est l'amélioration des performances épuratoires :

Si on fait un petit « zoom » sur la partie unité de traitement de l'eau, on voit la trace de l'histoire, la construction des tranches successives, notamment des tranches biologiques, ces ensembles de bassins ronds avec au milieu des bassins d'aération, construits entre 1940 et 1978. Il faut savoir que ces dix tranches que vous avez à l'écran ont été construites pour fonctionner en parallèle, c'était le seul traitement effectué sur les eaux usées jusqu'au début des années 2000. Il y avait après un rejet direct en Seine.

Depuis 2000, est venue s'adjoindre une unité spéciale qu'on aperçoit au nord de l'écran, pour traiter à la fois les eaux excédentaires de temps de pluie, un procédé physico-chimique que l'on appelle la clarifloculation, et qui nous permet d'abattre la production phosphatée.

Tout récemment, nous venons de mettre en œuvre une nouvelle unité, que l'on aperçoit tout en haut de l'écran, c'est une unité de nitrification totale des effluents et de dénitrification partielle puisque seulement aujourd'hui 30 % des effluents sont dénitrifiés.

On voit donc que l'on a un ensemble qui a été « rabouté » au fil du temps. Pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, c'est vrai que techniquement on sait ce qu'il faudrait rajouter, mais par contre on va aboutir à un résultat d'une extrême incohérence car on aura quelque chose de pas homogène, et surtout qui ne sera pas du tout développement durable, c'est-à-dire qu'il faudra probablement rajouter beaucoup de réactifs pour atteindre les performances, et bien sûr tout ceci aura un coût.

C'est le premier enjeu.

- Le deuxième enjeu, c'est la persistance des nuisances, et au premier chef d'entre elles, les nuisances olfactives.

Michel GOUSAILLES vous en parlera tout à l'heure, nous avons aujourd'hui à peu près atteint les limites de l'exercice. On revient de très loin, pour ceux qui connaissent le site, les années 1990 ont probablement été un des pics en matière de nuisances olfactives. Nous avons fait d'énormes améliorations grâce à du capotage dont nous allons vous parler sur différents ouvrages, mais différents paramètres sont en train d'évoluer et malheureusement, de nouveau, les nuisances olfactives arrivent.

- L'évolution également des technologies et des métiers est excessivement préoccupante.

Les différents âges de construction des unités, je vous rassure, pour les unités de 1940, toutes les pompes ont été largement changées et modernisées, mais malgré tout, on a beaucoup de mal à faire fonctionner ensemble des unités, qui ont certes été rénovées mais qui datent des années 1940 ou 1965, avec les dernières unités mises en service, notamment l'été dernier. Il faut que ces équipements arrivent à fonctionner en temps réel, avec des technologies qui de toute façon ne sont pas compatibles. Là encore, on est à peu près à la limite de l'exercice.

- Notre filière boues :

Chaque fois qu'on épure de l'eau et plus on épure de l'eau, plus on va produire de boues.

Aujourd'hui, nous avons une fragilité dans notre filière boues, nous sommes ce que l'on peut appeler « mono filière », c'est-à-dire que nous avons uniquement une valorisation agronomique et essentiellement agricole, et les boues excédentaires vont partir en centres d'enfouissement technique de classe 2, ce qui en principe ne devrait plus se faire puisque ce n'est pas un déchet ultime.

Notre ambition est bien sûr d'aller vers des multi-filières.

- L'évolution de plus en plus rapide des réglementations. Sans parler des réglementations sur la qualité de l'eau, deux exemples : d'une part, la réglementation concernant l'épandage agricole, j'en parlais à l'instant, c'est vrai que grâce à une surveillance particulière sur les raccordements sur le réseau, on a pu maîtriser l'évolution des micropolluants dans les boues, mais c'est évident qu'en parallèle, la réglementation est de plus en plus exigeante. Aujourd'hui, nous avons des boues conformes par rapport à ces micropolluants, mais quid dans 10 ans des réglementations ?

Autre exemple, c'est le classement Seveso seuil bas du site depuis le mois de juin 2004. Pourquoi ? Parce que le site a une particularité, qui est que nous méthanisons des boues, nous digérons des boues, ce qui nous permet de produire du biogaz. Le biogaz est un gaz qui va être classé dans une rubrique qui nous fait atteindre le seuil de classement Seveso. Ce biogaz a un intérêt énergétique : grâce à ce biogaz, 70 % de l'énergie dont a besoin le site proviennent de la valorisation directe de ce biogaz sur le site. Mais, ce biogaz est évidemment sujet maintenant à une réglementation particulière, la réglementation Seveso qui va nous poser des difficultés. Là encore, l'âge des installations fait que nous ne pouvons pas toujours utiliser les meilleures technologies disponibles, comme le demandent les services de la DRIRE.

Michel GOUSAILLES va vous parler des quatre principaux objectifs de notre refonte.

M. MICHEL GOUSAILLES : Ces objectifs sont :

En premier lieu, c'est la reconquête de la Seine. C'est certainement l'objectif qui pour vous présente le plus grand intérêt : la redécouverte de la qualité.

Je vous présente ici le profil en long de la Seine depuis l'amont jusqu'à l'aval, à gauche l'amont de Paris, et ici, vers Poses. On s'arrête à Poses car on travaille avec un organisme qui s'appelle le PIREN-Seine, le Programme Interdisciplinaires de Recherche sur l'Environnement de la Seine, qui a construit des modèles qu'il fait fonctionner sur ce tronçon de rivière. Ces modèles sont exploités en-dehors de ce tronçon, mais pas dans le cadre du programme PIREN-Seine, pas directement en tout cas.

Voilà d'après les modèles qui ont été développés à cette occasion, la concentration d'ammonium – c'est la courbe rouge – et on s'aperçoit qu'en amont de Seine Aval, cela va à peu près, et qu'à Seine Aval, il y a une montée extraordinaire (on est en 2006). Cette grande quantité d'ammoniaque dans la Seine entraîne la transformation de l'ammoniaque en nitrate et donc la consommation de l'oxygène. On s'aperçoit que l'oxygène diminue en aval.

Heureusement, à chaque barrage, une réoxygénation se produit du fait de la chute d'eau, mais on arrive dans la région aval de la rivière, avec des concentrations d'oxygène faible. Mais ce n'est pas toujours comme cela, là le modèle est calé pour un débit de 100 mètres cubes par seconde sur la Seine à Paris et une température de 21°, ce qui représente des

conditions estivales difficiles. Ici, le débit est supérieur avec les affluents, dont la station d'épuration Seine Aval.

En 2007, nous avons construit la nitrification et un peu de dénitrification. On s'aperçoit que grâce à cela, l'ammonium ne connaît plus cette pointe. Depuis le mois de juillet à peu près, on élimine l'ammonium contenu dans les eaux usées et on le transforme en nitrates. Résultat : au niveau de l'ammonium, c'est beaucoup mieux, et au niveau de l'oxygène, c'est très notable.

On s'aperçoit toutefois que l'on ne respecte pas la limite de « bon potentiel écologique » de la rivière définie par la Directive Cadre Européenne, on est encore un peu trop élevé.

A l'horizon 2015 qui nous intéresse pour la refonte, nous allons encore améliorer cette élimination de l'ammoniaque. On peut dire que vis-à-vis des poissons de la Seine, l'ammoniaque aura disparu et l'oxygène va connaître, comme l'ammoniaque, des valeurs permettant de tenir le bon état écologique de la rivière.

Voilà l'objectif sur la qualité de la Seine.

On a parlé d'ammoniaque parce que cela consomme beaucoup d'oxygène, sur une eau usée, il y a la moitié de la consommation d'oxygène si on la rejette directement qui est liée aux matières carbonées, l'autre moitié étant liée à la nitrification, donc en éliminant l'ammoniaque, on gagne, mais on produit des nitrates et on le voit.

A l'horizon 2007, on produit des nitrates et la teneur en nitrates de la Seine augmente. Il y a déjà une teneur assez forte à l'amont liée aux activités agricoles, et au lessivage des nitrates. A l'horizon 2015 et même avant dans le cadre de la DERU, nous allons réduire ces nitrates formés et nous allons avoir une teneur en nitrates qui sera homogène tout au long du profil en long de la Seine.

C'est ce dont nous parlons toujours puisque cela concerne la Seine dans notre tronçon.

Je me suis procuré des travaux du PIREN-Seine qui se sont intéressés à l'aval de ce tronçon notamment, et on voit qu'ici on dépasse Poses puisqu'on va vers le kilomètre 250.

Pour les phosphates dont je n'ai pas parlé parce que notre installation ici n'est pas faite pour améliorer terriblement les phosphates, cela a déjà été fait, mais on voit les modélisations de 2003 en noir et celles en rouge de 2012 dans le cas du Colloque du PIREN-Seine.

Pour l'ammoniaque, pour les coliformes fécaux aussi, dont je ne vous ai pas parlé, la courbe noire était celle de 2003 qui était 2 logs plus élevée que la courbe rouge, et grâce aux stations que nous construisons et à l'amélioration du fonctionnement, nous allons réduire d'à peu près 2 logs la teneur en coliformes fécaux au niveau du rejet de la station dans la Seine, et il y aura encore à peu près 1 log d'écart au niveau de la Seine Aval, donc une amélioration des coliformes fécaux.

Un dernier point important, c'est le risque d'eutrophisation du bassin. J'ai pris un extrait d'un indicateur qui permet de définir le risque d'eutrophisation, il y a une grosse formule qui fait appel à la teneur en silices, à la teneur en phosphore, à la teneur en azote, le risque d'eutrophisation lié à des algues non siliceuses. On s'aperçoit qu'on a connu un pic très fort dans les années 1980-1990, cela diminue et à l'horizon 2012, on s'aperçoit qu'il n'y aura plus de risque avéré puisqu'on est à 001 d'indicateur, on arrive à une zone où le risque d'eutrophisation par ce type d'algues devient très faible.

Même modélisation pour les dinoflagellés qui sont des algues non siliceuses qui poussent plutôt vers la fin de l'été, on s'aperçoit que sur les parties côtières, grâce à ces travaux, on va améliorer considérablement le risque de développement de ces algues qui sont dangereuses pour l'environnement.

Donc un effort important grâce aux réductions en phosphore, en azote pour les milieux estuariens ou côtiers, et grâce à la limitation des coliformes pour avoir une meilleure qualité de rivière.

C'était donc pour la reconquête de la Seine, on pourra en reparler, je pense qu'il y aura des questions.

Le deuxième point, qui pour vous est moins frappant, c'est le zéro nuisance. Les nuisances des stations d'épuration sont olfactives, sonores, visuelles. Ce sont les nuisances olfactives qui posent des problèmes aux populations voisines : dégagement de mauvaises odeurs que nous avons jugulé par la couverture de bassins avec des résultats modérés qui nous incitent aujourd'hui à repartir de zéro. Couvrir des ouvrages existants, c'est difficile, cela ne marche jamais très bien. Reconcevoir des ouvrages directement fermés, conçus pour bien isoler les mauvaises odeurs, c'est quand même beaucoup plus simple. Nous l'avons fait déjà dans deux usines, à Seine Centre (Colombes) et à Grésillons (Triel sur Seine).

M. GERARD MARY : Le troisième objectif, c'est d'avoir des installations beaucoup plus compactes : on veut se fondre en une seule zone opérationnelle, rappelez-vous la photo que je vous ai montrée tout à l'heure, des deux zones opérationnelles, nous souhaitons passer à une seule zone. Le périmètre de Seine Aval, c'est donc le périmètre vert. Notre refonte aura au maximum le périmètre orange, c'est-à-dire que d'ores et déjà, la Ville de Paris, propriétaire des terrains, sait qu'elle va pouvoir récupérer toute la partie ouest, c'est-à-dire 300 hectares de terrain, et à l'intérieur de ce périmètre jaune, la zone où seules les installations industrielles seront construites, c'est la zone opérationnelle rouge. Entre les deux, nous aurons une zone de transition paysagère.

Ce qui est important également, c'est la reconquête des berges de la Seine. Nous avons déjà commencé un programme sur trois kilomètres de berges, nous avons réalisé des frayères pour favoriser la reproduction de poissons. Cela a été réalisé à l'été 2006.

Le quatrième objectif c'est de rendre le site toujours perméable aux circulations. Nous souhaitons que dans le projet futur, il y ait toujours une possibilité de circulation, d'abord pour les alimentations de l'usine elle-même à partir de la RN184, mais également pour

toujours pouvoir accéder à la Forêt de Saint-Germain, ou aller directement vers Maisons-Laffitte.

Nous souhaitons que les installations et les bâtiments à construire soient au référentiel HQE, haute qualité environnementale. Nous mettrons un point particulier sur toutes les performances énergétiques, ce qui est important c'est d'avoir vraiment un minimum de consommation énergétique à l'image de la dernière unité de nitrification/dénitrification qui a été inaugurée cet été, que vous avez actuellement à l'écran.

Le dernier objectif, c'est la valorisation des boues. Comme je vous le disais tout à l'heure, nous souhaitons avoir un procédé qui nous permettra d'aller vers les multi-filières, c'est-à-dire allier à la fois la valorisation agricole et la valorisation énergétique.

Vous avez donc bien compris que la reconquête de la Seine, éradication des nuisances, qualité environnementale des futurs bâtiments, diversification et pérennisation des filières de valorisation agricole, voilà brièvement présentées les ambitions que nous avons pour la refonte du site Seine Aval, une refonte dont l'enjeu, comme vous l'a expliqué Michel GOUSAILLES, dépasse largement le territoire francilien, puisque l'impact de notre activité s'étend pour la qualité des eaux de l'estuaire, y compris jusqu'à la Mer du Nord.

C'est donc une approche globale de la refonte de cette usine que nous soumettons au Débat et qui intègre d'ores et déjà les performances épuratoires de la future Directive Cadre sur l'Eau, avec les trois volets qu'elle comporte, c'est-à-dire les volets de développement durable, à la fois l'écologie, le social et l'économie.

Ce projet de refonte a bien sûr un coût qui est évalué aujourd'hui à 800 millions d'euros. Cela peut paraître démesuré, mais il faut savoir que cette estimation correspond vraiment aux enjeux que nous avons à relever et doit être comparée aux autres projets que nous avons dans notre Schéma directeur : par exemple, 1,2 milliard pour la dépollution des eaux pluviales ou près de 800 millions d'euros pour le maintien des réseaux en séparatif.

Cette somme s'inscrit dans la durée : les travaux ne commenceront pas avant 2009-2010, le temps de prendre en compte les propositions issues du Débat Public, de finaliser les études, de lancer les premiers marchés publics. Le programme de réalisation des travaux s'étendra à peu près jusqu'à 2017, et bien sûr, pendant ce temps-là, l'usine actuelle devra continuer à fonctionner.

L'objet qui nous réunit ce soir est vraiment un enjeu très important, à la fois pour le milieu, le fleuve, l'environnement, mais aussi pour les riverains, les riverains du fleuve et les usagers de la Seine. Le moment du Débat Public, c'est pour nous un moment d'écoute de tous les acteurs pour enrichir notre projet, le faire mûrir, et je crois que ce projet s'améliorera avec la qualité de vos participations. Merci.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci Messieurs pour ces précisions sur ce projet.

Je vous propose que l'on passe le tableau de ceux qui se sont inscrits pour donner leur avis et leur position sur ce projet, ou plus généralement sur les impacts de Seine Aval sur l'estuaire notamment. Je passe la parole à Loïc GUEZENNEC du GIP Seine Aval.

M. Loïc GUEZENNEC, GIP SEINE AVAL : Le GIP Seine Aval, je vais expliquer d'abord ce que ce n'est pas, et ce que c'est ensuite.

Ce que ce n'est pas : Seine Aval est un terme très utilisé aujourd'hui, le GIP Seine Aval n'a pas grand-chose à voir avec la station d'épuration Seine Aval. Le GIP Seine Aval est une structure qui assure la maîtrise d'ouvrage du programme de recherches Seine Aval sur l'estuaire de la Seine, donc de Poses à sa baie. Il a pour mission de valoriser les résultats de ces recherches, et donc coordonne et finance annuellement une trentaine d'équipes de recherches sur l'estuaire de la Seine.

L'objet de mon intervention, c'est la mise en perspective de ces recherches avec le projet du maître d'ouvrage. Il ne s'agit pas d'un avis sur le projet de refonte en tant que tel. Cette mise en perspective s'est basée sur le document du maître d'ouvrage et je ferai référence peut-être à quelques transparents qui ont pu être présentés par le maître d'ouvrage, qui viennent du PIREN-Seine qui est un programme de recherche sur l'estuaire amont. J'ajouterai, à titre d'information, que les documents de Seine Aval sont disponibles à l'ensemble des personnes, qu'elles soient membres ou non de Seine Aval. Je vous invite à prolonger éventuellement ces graphiques à partir des informations dont nous disposons, et je vous invite aussi à vérifier les hypothèses qui ont été utilisées pour créer ces graphiques parce que je pense qu'ils ne se basent pas tous sur la seule et unique refonte d'Achères, notamment le modèle « Elise ».

M. PHILIPPE MARZOLF : Cela permettra comme cela d'aller jusqu'à l'estuaire et de prendre la Seine dans son ensemble.

M. Loïc GUEZENNEC : Ces petites remarques et ces petites propositions, cela va être un peu la teneur de ma présentation.

D'une manière assez générale, la Seine, l'estuaire et le littoral, pour moi, sont un peu les grands absents de ce dossier du maître d'ouvrage malgré la présentation qui en a été faite puisque, bien que l'on se réfère très souvent au bon état écologique, donc référence à la DCE, il est fait très peu état du milieu récepteur dans ce document.

C'est une absence d'autant plus remarquable que du point de vue des acteurs de l'estuaire et de beaucoup de nos membres, cette amélioration de la qualité des eaux, c'est quelque chose que l'on présente comme acquis dans énormément de projets que l'on lance ici, et c'est bien dommage de ne pas avoir profité de votre dossier du maître d'ouvrage pour confirmer tout ce qu'il nous a annoncé sur cette amélioration.

Dans votre dossier, on a une amélioration des performances du traitement, mais pour qui ? On ne sait pas trop quels milieux récepteurs ont été pris en compte pour calculer les normes DCE – d'ailleurs, elles ne sont pas très clairement explicitées - quels usages ont été considérés pour fixer ces rejets au-delà du réglementaire puisque, effectivement si la DERU

est réglementaire, la DCE est plus liée au milieu. Il y a donc là un petit flou et je pense que ce n'est pas forcément que vers vous que doit se retourner ce questionnement.

Il nous semble que pour la clarté des débats, une comparaison des rejets actuels et futurs exprimée en flux, pour tout le monde, ce serait beaucoup plus intéressant que des rejets exprimés en concentrations. La mise en perspective des flux actuels et projetés d'Achères avec les flux urbains globaux, mais aussi les flux industriels et agricoles, permettrait de voir réellement l'effort consenti. Une nouvelle fois, par rapport aux éléments que vous avez pu présenter des travaux du PIREN-Seine, il me semble que ne sont pas uniquement pris en compte les rejets d'Achères. Il y a d'autres améliorations ou d'autres évolutions qui ont été prises en compte par le PIREN dans ses modélisations.

Enfin, et là je me fais l'écho peut-être d'autres personnes que le GIP mais c'est une problématique qui nous intéresse puisque nous sommes en liaison directe avec des acteurs européens et c'est plutôt à ce titre que j'interviens, nous avons des confrères qui interviennent sur d'autres estuaires européens, il serait intéressant de mettre tous ces efforts consentis en regard des engagements qu'a pris la France dans la Convention OSPAR.

D'une manière plus précise maintenant, sur quelques thématiques, je vais poser quelques questions sur des petits manques qui me semblent apparaître dans votre dossier.

Tout d'abord, la bactériologie : effectivement elle est traitée, mais elle n'est traitée que sous un angle et il nous semble que la thématique est à étendre. La bactériologie est un élément, mais la virologie et la parasitologie sont des éléments très importants. Il y a eu des exemples récents sur le littoral breton pour la virologie, je n'ai pas d'exemple récent en matière de parasitologie, mais on a des informations sur le fait qu'il y a ce genre de problèmes sur l'estuaire de la Seine et qu'il y a des origines amont. Un certain nombre d'usages sont susceptibles d'être impactés par ces problématiques sur l'estuaire et sur la baie.

Pouvez-vous nous donner les conséquences chiffrées, vous l'avez fait pour la bactériologie, de la refonte d'Achères et notamment sur les virus et sur les parasites ?

L'oxygénation des eaux : effectivement, nous n'avons pas des chiffres aussi avancés que vous, mais vous voyez sur ce graphique les évolutions de la qualité des eaux le long de l'estuaire de la Seine. Sur l'axe des abscisses, vous avez les années, et sur l'axe des ordonnées, la distance par rapport au barrage de Poses, les couleurs rouges étant les problèmes de désoxygénation. On voit une amélioration globale de la qualité des eaux de la Seine vis-à-vis du déficit en oxygène, avec des alternances liées aux débits, c'est un facteur important du problème de l'oxygénation. Malgré les efforts réalisés, il nous semble qu'il reste encore beaucoup de choses à faire, ce n'est pas forcément que par vous, mais il serait intéressant de positionner votre projet dans le contexte de l'amélioration.

Vous avez parlé de l'azote et du phosphore, mais nous avons aussi les problèmes de matières organiques dont vous n'avez pas fait état et il serait peut-être intéressant de nous en parler puisque c'était ce qui nous posait a priori le plus de problèmes.

Vous avez également parlé de l'eutrophisation, je vais donc passer rapidement mais il me semble que le travail de Monsieur PUGIER avec son modèle Elise a été fait à partir d'un modèle amont PIREN et un modèle Baie de Seine, sans modèle Seine Aval parce qu'à l'époque il n'était pas disponible. Maintenant, les modèles sont disponibles et si on veut faire ce genre de simulation, il serait intéressant d'intégrer l'évolution de la recherche puisque ces modèles datent de plusieurs années.

Les conséquences de ces problèmes liés à l'eutrophisation et à la phytotoxicité ont des conséquences économiques assez importantes et j'espère que des gens dans la salle prendront le relais sur ce point.

Les émissions des contaminants, les substances émergentes prioritaires : c'est une problématique difficile. Il est clair que ce n'est pas votre projet qui pourra apporter une réponse absolue à cette question qui, pour grande partie, est encore dans le champ de la recherche, mais il nous semble qu'on ne peut pas reporter uniquement le problème sur le préventif.

Le traitement à la source, c'est bien ce que vous évoquiez dans votre dossier, mais il paraît important et nécessaire de se dire que finalement cela risque bien de vous retomber dessus ce traitement ultime, à un moment ou à un autre on va vous demander de prendre en compte dans votre dispositif d'épuration, même si ce n'est pas évident, ces problèmes de contaminants émergents et de substances prioritaires. Il serait souhaitable que vous qui êtes dans une logique opérationnelle vous l'anticipiez.

Dernier point : le suivi opérationnel. C'est une question qui nous inquiète énormément puisque nous avons un affaiblissement des réseaux de mesures de la qualité des eaux, pas seulement dans l'estuaire de la Seine mais sur l'ensemble des masses d'eau. Il nous semble, comme vous vous référez beaucoup à la DCE et que dans le cadre de cette DCE il est fait état d'un suivi opérationnel, il serait intéressant de nous proposer des suivis opérationnels des résultats de vos actions d'amélioration si cela était possible.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci de toutes ces questions. Je ne pense pas que le maître d'ouvrage pourra ce soir répondre à toutes les questions. Les questions complètes seront certainement sur le site avec leurs réponses. Sur ces questions bactériologie, virologie, etc., que pouvez-vous rajouter par rapport à ce que vous avez déjà dit ?

M. MICHEL GOUSAILLES : On peut apporter quelques éléments complémentaires. Sur les questions de bactériologie, virologie, parasitologie, j'ai présenté les germes de contamination fécale, parce que c'est un indicateur qui est connu et c'est l'indicateur qui a été utilisé dans le modèle.

Nous sommes en train de travailler ces jours-ci à la mise au point d'une convention avec des partenaires de l'agglomération parisienne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie notamment, les partenaires qui s'occupent d'eau potable aussi. Une étude de l'impact bactériologique, plus largement microbiologique des stations d'épuration sur le fleuve va démarrer dès l'année prochaine sur les mesures de bactéries, de virus, d'entérovirus, de rotavirus, de campylobacter, d'un tas de petites bêtes extrêmement sympathiques qu'on aimerait mieux

voir autre part que dans les eaux. Cette étude qui durera plusieurs années est évaluée globalement à environ 540.000 euros. Elle nous permettra d'acquérir des données nouvelles, puisque nous sommes un peu faibles, nous avons déjà des mesures de cryptosporidium, de giardia sur nos installations, mais nous allons développer très fortement cette action, en collaboration avec l'Agence de l'Eau notamment.

C'est donc quelque chose qui nous préoccupe et sur lequel nous avons aussi, dans le cadre de la refonte, lancé des pistes puisque, même si la désinfection des eaux usées n'est pas demandée au titre de la refonte, on a demandé que nous soient indiquées les voies qui permettraient d'arriver à obtenir des résultats en matière de microbiologie. C'est le premier point.

Sur les substances émergentes prioritaires, substances dangereuses, là aussi, nous développons des travaux de recherche avec des partenaires, notamment sur les médicaments. Nous n'en avons pas parlé mais nous faisons un important travail avec l'Université Paris Sud, la Faculté de Pharmacie, le Professeur LEVY notamment. Nous travaillons encore en collaboration avec l'ensemble des partenaires du domaine de l'eau usée et potable en agglomération parisienne sur ces problématiques. Il s'agit non seulement d'obtenir des données, mais aussi, dans le cadre de la refonte, de chercher les pistes qui pourraient demain nous permettre, une fois qu'on aurait épuisé les solutions préventives, de limiter encore ces matières-là.

Pour l'eutrophisation, on est d'accord, on va essayer de revoir les choses. Le modèle utilisé est le modèle Sénèque et le modèle Proses, je ne suis pas un spécialiste des modèles. C'est une affaire de modalisateurs, il faut les enfermer ensemble dans une pièce pour qu'ils nous sortent quelque chose qui parte du début et qui arrive à la fin.

Quand vous dites qu'il n'y a pas que la refonte Seine Aval, c'est vrai, mais il faut quand même rappeler que Seine Aval, c'est grosso modo la moitié du SIAAP, donc quand on fait quelque chose sur Seine Aval, cela va beaucoup se sentir, d'autant plus que sur le parc actuel des stations d'épuration, Seine Aval est la seule usine qui n'élimine pas l'azote réduit. Tous les problèmes d'ammonium sont traités sur Seine Centre, sur Seine Amont, sur Grésillons, sur Marne Aval. La seule usine qui ne traitait pas l'azote, c'était Seine Aval. Depuis le milieu 2007, nous éliminons l'azote ammoniacal à hauteur de 91/92 %. Ce n'est pas 100 %, mais déjà éliminer 92 %.... Sur Seine Aval à lui seul, pour parler du flux très rapidement, ce sont 75/80 tonnes d'azote qui sont déversées avec un rendement qui n'est que de 5 à 10 % et qui vont donc consommer l'oxygène, ce qui fait que la teneur en oxygène est faible.

Avec la nitrification, nous passons déjà d'un déversement de 75 tonnes à un déversement que j'estime 6 ou 7 tonnes. Déjà, depuis le mois de juillet, la quantité d'ammoniaque déversée en Seine par Seine Aval a été divisée par 10. Si pour toute l'agglomération parisienne, il y a 130 tonnes d'azote qui arrivent sur nos installations, aujourd'hui, le rejet n'est plus que de 8/10 tonnes d'Achères et de 8/10 tonnes sur les autres, donc de 20 tonnes. Nous avons fait un énorme progrès au cours des dernières années, mais on l'a fait petit à petit sur les stations que l'on construisait. Les travaux engagés déjà sur Seine Aval, les

travaux qui vont se poursuivre dans le cadre de la DERU et la refonte vont être une marche décisive pour la Seine. Vous allez trouver une Seine que vous n'avez jamais connue et moi non plus, et je suis bien content de la découvrir avec vous maintenant. Pour nous, cette élimination de l'azote ammoniacale est très importante parce que c'est elle qui est le facteur, aujourd'hui, de désoxygénation.

En ce qui concerne la pollution organique, en même temps qu'on fait la nitrification de l'azote ammoniacal, il y a aussi sur Seine Aval une amélioration considérable de la pollution organique. Les eaux usées de Seine Aval sortaient avec environ 25/30 mg/litre de matières en suspension, dont 70 % de matières organiques, et environ 30 mg/litre de DBO5 pour les spécialistes (c'est de la pollution organique). Aujourd'hui, grâce à la nitrification, les matières en suspension sont de l'ordre de 12/13 mg /litre, la DBO5 est du même ordre de grandeur. On a divisé par 2,5 ou 3 la pollution organique résiduelle.

J'ai beaucoup aimé votre panorama en couleurs, on a le même sur notre zone, on voit bien qu'il y a une amélioration dans le temps qui est essentiellement due au début à la prise en compte de plus en plus poussée du traitement de la pollution carbonée, des matières organiques. C'est vrai que les années de sécheresse, c'est moins bien que les autres, on le voit, mais je pense, et je suis prêt à prendre le pari, qu'on va virer au bleu vert dans les années qui viennent grâce à l'éradication de l'ammoniaque qui ne figure pas du tout là puisque vous vous arrêtez en 2006. Nous avons là un véritable espoir.

En ce qui concerne les masses d'eau, c'est vrai que ce n'est pas nous qui les avons fixées. Nous travaillons sur une masse d'eau ou sur plusieurs masses d'eau qui nous sont attribuées, on s'intéresse à ce que l'on fait sur ces masses d'eau et on souhaiterait qu'elles arrivent le plus vite possible au bon état ou au bon potentiel écologique, en sachant bien sûr qu'après être sorties de chez nous, elles arrivent chez vous, donc nous sommes évidemment solidaires dans cette affaire-là.

M. GERARD MARY: Il y a également tout le travail sur les rejets d'eaux pluviales. Aujourd'hui, la plupart de nos stations traitent les eaux pluviales et nous souhaitons aller vers un déversement zéro par temps sec.

M. MICHEL GOUSAILLES : Et par temps de pluie aussi, sauf une fois tous les six mois, je crois que la Directive Cadre nous autorise quelque chose à peu près tous les six mois. On travaille sur la rétention et le traitement des eaux pluviales, avec une occurrence des pluies sur à peu près six mois, cela veut dire que l'on n'acceptera d'être submergé par les eaux excédentaires de temps de pluie qu'une fois tous les six mois à peu près. C'est à ce prix qu'on peut respecter le bon état écologique. On s'en aperçoit et les modèles nous le prouvent, grâce à ces installations, par temps sec on va être bon, mais par contre si on ne sait pas gérer les débordements par temps de pluie, à chaque débordement, il y aura des infractions au bon état écologique, et cela, il n'en est pas question.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci pour cette réponse un peu technique, mais il y a certainement beaucoup de gens qui vous ont suivis. C'est un premier niveau de réponse, mais il ne faudra

pas hésiter à voir les réponses directement. Voulez-vous réagir ? N'hésitez pas non plus, si vous avez une réaction par rapport à ce qui vient d'être dit à demander la parole.

Je vais maintenant passer la parole à Claude BARBAY, Haute-Normandie Nature et Environnement.

M. CLAUDE BARBAY, HAUTE-NORMANDIE NATURE ENVIRONNEMENT : Je situe d'où je parle : Haute-Normandie Nature Environnement, c'est une fédération régionale de 65 associations et nous sommes affiliés à France Nature Environnement. Pour ma part, je travaille dans trois réseaux de F.N.E. qui sont précisément le Réseau Eau, le Réseau Santé-Environnement et le Réseau Déchets-Industrie. Vous êtes dans nos trois éléments de travail.

On s'est fait un peu tirer l'oreille pour venir parce qu'on pensait donner un avis et le faire par nos amis de la région parisienne, mais dans la mesure où vous veniez, ce qu'on n'avait pas repéré, on s'est dit qu'on avait...

M. PHILIPPE MARZOLF : Ile de France Environnement va faire un cahier d'acteurs certainement...

M. CLAUDE BARBAY : Tout à fait, et également Seine Vivante avec qui on travaille sur le SDAGE.

Nous allons intervenir sur quatre points seulement.

La première chose c'est qu'en lisant votre dossier, on a pris conscience que les décideurs qui veulent toujours qu'on aille vers un niveau de concentration moyen de plus en plus important devraient méditer votre exemple, car il est bien évident qu'il y a un moment où cela ne correspond plus à ce qu'on doit faire, et on est arrivé à un point où il faut revenir en arrière, où il faut s'apercevoir qu'on est dans un cul-de-sac. Ce n'est pas très facile à faire. Nous avons découvert à cette occasion que pour collecter les eaux sales du tout-à-l'égout de jadis, vous avez placé des canalisations et des collecteurs un petit peu dans tout ce qui ressemble à une rivière. C'est vrai que ce n'est pas la meilleure solution, mais ce n'est pas de notre domaine, donc je passe rapidement là-dessus.

J'en viens à notre véritable point d'accroche. Nous avons eu votre dossier d'épandage des boues il y a deux ou trois ans. Pour notre part, nous sommes opposés à l'incinération des boues parce que nous pensons que dans la mesure où ce sont de « bonnes » boues, on est bien d'accord là-dessus, nous ne voulons pas épandre de « mauvaises » boues, c'est-à-dire dans lesquelles il y a des éléments traces ou des choses qui sont douteuses, d'où la nécessité vraiment de régler les problèmes en amont, mais il est vrai que de brûler de l'eau et de la matière organique, c'est un non-sens. Vous savez qu'en Haute-Normandie, en Seine-Maritime en particulier, nous brûlons 75 % de nos boues et que, paradoxalement, vous venez, vous, épandre les vôtres.

Deux remarques : si cela se fait par camions...

M. PHILIPPE MARZOLF : Est-ce que les boues d'Achères étaient meilleures que les boues d'ici ?

M. CLAUDE BARBAY : Les boues d'Achères pour nous, c'est une image qui est affreuse, quand on parle d'Achères, cela rappelle aux gens qui ont des cheveux blancs comme moi les charges en mercure, en cadmium, en toutes choses bio-amplifiables, bio-accumulables qui malheureusement, pas seulement sur la plaine d'Achères mais aussi dans l'Eure, étaient épandues sur le maraîchage. Bien évidemment, nous en avons consommé les uns les autres et bio-accumulé.

Bien évidemment aussi, notre milieu associatif, lorsqu'il a vu apparaître les dossiers Achères, a réagi relativement violemment. Il a fallu que l'on reprenne les analyses et nous avons donné un avis positif, mais dans les limites que je vous dis : pourvu que ce soit des bonnes boues et que cela corresponde réellement à ce que vous nous annoncez.

L'idée de méthaniser une partie des boues nous semble une très bonne idée. Sachez qu'il y a aussi de la méthanisation en Seine-Maritime, IKOS dans le nord-est du département fait cela sur les ordures, mais je ne sais pas s'ils n'ont pas quelques boues avec. En tout cas, c'est vrai qu'obtenir un biogaz qui sera en majorité du méthane... vous posez la question à un moment : est-ce qu'il faut rassurer les gens qui viennent se promener ? Nous disons qu'il ne faut pas les rassurer, mais les informer. Les rassurer, c'est une mauvaise perspective. Il faut informer : si vous avez des sphères de méthane, vous aurez une zone de danger, et à partir de là, il faut préciser aux gens qu'ils n'ont pas à stationner... J'imagine que de toute façon, votre zone 1 sera contenue à l'intérieur de votre site, et tant qu'à faire, si vous pouviez contenir Z2, cela ferait qu'en fait il n'y a pas de danger.

Donc sur les boues, si on pouvait avoir un transport par barges si vous continuez à épandre, sachant que cela demande d'avoir des sites de relais, qui seront des sites de dépôt de déchets et qui donc nécessiteront une autorisation au titre des installations classées. C'est quelque chose qui commence à passer puisque même VESTA qui est un gros incinérateur d'ordures ménagères envisage de pratiquer ainsi (là, il ne s'agit pas seulement des boues, il y a bien d'autres choses). C'est une logique qui aujourd'hui semble rentrer dans les têtes.

Le transport par barges ne résout pas tout mais cela évite des camions de déchets qui encombrant nos axes et vous savez bien que c'est un rude problème.

Il y a quelque chose qui nous a semblé manquer, cela a été évoqué dans une précédente intervention, c'est la référence aux objectifs de la Convention OSPAR. Il faut que vous ayez conscience que, même si vous êtes loin de l'estuaire, nous avons déjà comme obligation de ne rejeter que 17 mg/litre de nitrate en sortie de Seine. Actuellement, nous sommes mauvais puisque nous faisons aux alentours de 25 et nous n'allons même pas dans le bon sens. Dans quelque temps, et je pense qu'avec les délais que vous nous avez indiqués on va se trouver dans cette zone, on va avoir l'obligation de n'être qu'à 12 mg/litre. La perspective d'être condamnés une nouvelle fois nous pend au bout du nez, je ne comprends pas bien comment on va se sortir de cette affaire puisque si éventuellement on est condamné, des astreintes vont tomber régulièrement et nous aurons des délais de réalisation en mois.

Il faut vraiment voir cela sérieusement, ce n'est pas pour la beauté du geste, ce n'est même pas pour oxygéner la Seine, c'est pour respecter une convention qu'on a signée, peut-être sans s'en rendre compte comme beaucoup de choses, et qui un jour nous rattrapent.

Vous avez montré cela mais vous avez oublié que cela remontait jusqu'en Belgique, Hollande, Allemagne, et ils ne sont pas très contents de ce que l'on leur envoie.

J'en viens à deux points sur lesquels nous sommes, en Haute-Normandie, un peu pointus, ce sont les odeurs et le bruit.

Je suis un « nez homologué », en ce sens que nous avons des jurys olfactifs, mais cela ne correspond pas du tout à ce que vous appelez « jury olfactif ». Nous travaillons à partir d'un référentiel de 45 référents, c'est une méthode qui a été construite par Jean-Noël JAUBERT, qui enseigne au Havre et qui a une petite société qui s'appelle « IAPsentic » à Evreux. Nous sommes maintenant neuf jurys – je vais déposer les documents – et je vous invite à vous rapprocher soit d'Air Normand soit du SPPPI dont le dernier conseil d'orientation se tenait le 2 octobre. Dans la commission qui traitait de cela, nous avons fait un bilan dont je vous ai mis un extrait dans les annexes.

Fondamentalement, la différence c'est que, ce que vous vous apprêtez à faire, c'est ce que d'autres amis font à Lyon, autour d'Aix-Marseille, c'est simplement vous demander : est-ce que ça sent bon ou est-ce que ça sent mauvais ? Pour nous, cela ne veut plus rien dire du tout.

Nous disséquons les odeurs en fonction de ce référentiel, et donc nous déterminons un niveau etc. Véritablement, cela donne une formation, cela donne des gens qui parlent le même langage, nous sommes neuf jurys de riverains et quatre ou cinq jurys d'entreprises, et nous parlons le même langage, nous échangeons entre nous, même sans nous connaître. Mais actuellement, ce que les autres essaient de faire, imaginez que vous ayez un tableau en couleurs et que vous n'ayez aucun élément vous permettant de décrire les couleurs. On vous demande simplement d'utiliser un autre sens, d'utiliser par exemple la musique pour décrire le tableau en couleurs, c'est l'exercice auquel vous vous invitez.

Egalement, je pense que vous avez sur d'autres endroits utilisé des biofiltres. Nous avons plusieurs stations qui fonctionnent avec des biofiltres dont celle de Grand-Couronne où je vis. Cela a été repris par la CAR, mais éventuellement, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable environnement de cette commune. Cela fonctionne depuis 1990 ou 1992, et cela donne de très bons résultats.

En matière de bruit, une petite chose, puisque vous vous inscrivez dans le développement durable : sachez que vous n'êtes pas encore contraints d'intégrer une période intermédiaire qui est 18H-22H, mais si vous allez chercher un peu sur les sites européens, vous verrez que c'est quelque chose qui va venir. Ayez ce souci, ce sont des contraintes qui sont un peu intermédiaires, qui sont un peu plus contraignantes que la journée, un tout petit peu moins contraignantes que la nuit, mais cette phase de transition devrait, dans les années qui viennent, devenir la règle, c'est le LDEN (Level Day-Evening-Night), pensez-y car il y a des choses qui nous ont semblé intéressantes dans ce que vous disiez.

Les autres points en gros, je les ai évoqués.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci de votre contribution. Transport par barges, Convention OSPAR, méthanisation... Je pense qu'il y a besoin de se rapprocher de ces gens pour tout ce qui est jurys de nez et nouvelles méthodes.

M. GERARD MARY : Je vais répondre sur quelques points.

L'arrêté du 25 juin 2006 permet l'épandage des boues dans le département et nous suivons très précisément la qualité des boues, vous savez que nous avons une Certification 9000 pour la fabrication des boues, et également une Certification de Qualité de Services sur 33 points pour vérifier que cela correspond à notre Charte.

Aujourd'hui, je peux vous assurer que toute boue non-conforme n'est pas épandue, c'est évident, elles partent en centre d'enfouissement technique. L'année 2007 a été une bonne année parce que nous n'avons pas eu de non-conformité de ces boues et 85.000 tonnes ont pu être épandues sur les onze plans d'épandage que l'on a dans onze départements. Il y a eu en plus fabrication de 25.000 tonnes de compost sur des plates-formes qui font l'objet d'agrément par ailleurs.

La méthanisation des boues a été une spécificité de la station d'Achères depuis près de 40 ans. Le projet de refonte maintiendra cette méthanisation, c'est quelque chose d'essentiel sur le plan énergétique. Je crois que du point de vue développement durable, produire une grande partie de son énergie, près de 70 %, c'est essentiel. En effet, la zone de surpression de 1 millibar en cas d'explosion d'une des sphères est extrêmement concentrée autour de ces sphères, 102 mètres exactement, donc on est bien sûr dans le périmètre même de l'usine.

S'agissant du transport par barges, nous avons déjà mis en place un transport par barges pour réduire le transport routier des produits liquides : le nitrate de calcium qui vient de pays du nord de l'Europe transitait par le Havre et arrivait par camions citernes jusqu'au site, maintenant il est transporté par des bateaux qui passent sur la Seine. Au total, notre port fluvial a un trafic de 100.000 tonnes par an, du nitrate de calcium essentiellement et du chlorure ferrique. Nous envisageons de faire un export de boue, mais pas de boue pour une valorisation agricole, ce serait peut-être de la boue pour une valorisation énergétique sur des sites tels que des cimenteries. C'est un projet que nous avons à court et moyen termes.

S'agissant des odeurs, il faut savoir que sur le site nous avons vingt-trois stations d'analyse en continu des odeurs qui vraiment dissèquent ces odeurs, plus des camions laboratoires que nous pouvons déplacer dans le périmètre immédiat de l'usine de façon à avoir une idée très précise de la composition de ces odeurs, mais c'est vrai que notre jury de nez n'est pas tel que les référents que vous avez signalés.

M. MICHEL GOUSAILLES : J'ajouterai sur les odeurs, c'est vrai que Monsieur JAUBERT est un spécialiste hédonique de l'odeur, il a beaucoup travaillé fut un temps, me semble-t-il, avec Monsieur GAUVENT qui chez nous était en charge de ces problèmes-là, mais nous n'avons pas réussi à faire passer l'aspect hédonique de l'odeur. Ce n'est pas que nous ne voulions

pas, c'est que nous nous sommes heurtés à la loi, à la règle : ça sent ou ça ne sent pas. Ce n'est même pas : ça sent bon ou ça sent mauvais, on n'a jamais pu aborder cette question, c'est : est-ce que je sens ou est-ce que je ne sens pas ? Je fais une mesure d'un facteur de dilution au seuil : est-ce que je perçois ou est-ce que je ne perçois pas ?

C'est cette règle drastique qui nous a été imposée, qui a fait qu'on a travaillé sur le problème des odeurs comme cela. On a essayé à un moment d'introduire l'aspect hédonique justement en décortiquant, et face à l'adversité si j'ose dire, mais je remonte là peut-être à un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, nous y avons renoncé. Mais peut-être qu'aujourd'hui, on pourrait remettre sur le tapis ce type de mesures, ce type de réflexion sur l'odeur. Je pense que ce serait très intéressant et nous y serions tout à fait favorables.

A un moment, on a arrêté des lits de séchage de boues digérées qui ne sentaient pas très mauvais mais qui avaient été perçus quand même comme ayant un potentiel émissif fort, et à la place on a planté des lavandes. Ce qui est extraordinaire c'est que, si on fait les mesures dans l'esprit que j'indique, c'est-à-dire je sens ou je ne sens pas, les nuisances sont plus fortes aujourd'hui avec les lavandes qu'elles ne l'étaient dans le temps avec les boues, parce que les lavandes cela sent quand même très fort.

M. PHILIPPE MARZOLF : C'est plus agréable.

M. MICHEL GOUSAILLES : Je sais que c'est plus agréable. Je vais dans votre sens, mais ce que je veux dire, c'est que la règle que nous utilisons pour déterminer si ça sent ou si ça ne sent pas, qui nous est imposée pour quantifier les odeurs, cette règle-là ne fait pas la différence entre les lavandes et de la boue, et je rejoins tout à fait les propos de Monsieur BARBAY.

M. PHILIPPE MARZOLF : Il y avait également un mot sur la Convention d'OSPAR, c'est la deuxième fois qu'on en parle. Vous vous sentez bien mobilisé sur cette question ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Tout à fait. Il faut savoir que l'agglomération parisienne, avant les travaux dont je vous parle ici, même de nitrification, n'était responsable que d'environ 30 % du flux d'azote qui s'en va dans la Seine. Avec ce que nous faisons là, en nous mettant en concordance avec les réglementations européennes, nous nous engageons à éliminer 70 % du flux de l'azote, mais j'aimerais savoir ce qu'il advient des 70 % qui viennent de l'amont, d'origine agricole. On ne peut quand même pas remettre sur les seules collectivités publiques, sur les villes, le problème de l'azote dans la Mer du Nord ou dans la Manche. OSPAR, oui, mais chacun son boulot si je puis dire. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour qu'il y ait un effort qui tende à réduire. On sera contents le jour où on aura 12 mg/l, comme vous.

M. PHILIPPE MARZOLF : L'Agence de l'Eau, peut-être, Monsieur TABUCHI.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE : Je voudrais juste compléter l'information donnée par le SIAAP : la concentration en nitrate de la Seine en amont de Paris est de 22 mg/litre, cela ne fait que conforter les propos qui viennent d'être tenus.

M. PHILIPPE MARZOLF : 22 et actuellement, il y a 25 à l'estuaire ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Elle va baisser. Juste une petite réflexion pour montrer que quand même ce n'est pas simple du tout. Tant qu'on n'avait pas fait de nitrification en Seine et qu'on jetait des quantités de matières polluantes organiques jugées trop importantes - on va le dire ainsi pour ne faire de la peine à personne - ce qui se passait dans la Seine, c'est que l'ammoniac était nitrifié et on voit que l'oxygène était consommé. Le fait que l'oxygène soit consommé et qu'il y ait aussi de la matière organique, c'est le fait que dans certaines zones, en même temps que l'on assurait de la nitrification, on assurait aussi une dénitrification naturelle. Dans certaines zones, il n'y avait pas d'oxygène, il y avait des nitrates, il y avait un peu de matières organiques, et les nitrates étaient consommés naturellement.

Le fait d'améliorer radicalement la qualité de l'eau qui sort de nos stations d'épuration modifie le champ complet de la rivière. Nous n'allons presque plus rejeter de matières organiques puisque le rendement de nos stations sur les matières organiques est de l'ordre de 98 %, on ne va plus rejeter d'ammoniacs consommateurs d'oxygène et on est très content parce que l'oxygène va remonter dans la rivière. Par contre, la dénitrification naturelle qui pouvait s'y opérer avant ne s'y opère plus. Nous sommes donc maintenant obligés de faire la dénitrification.

Une des conclusions partielles et provisoires des travaux qui ont été menés par le PIREN-Seine, c'est de dire : très bonne élimination de l'azote réduit pour le rejet en Seine – je parle pour le rejet de la Seine dans la mer – par contre, sur l'aspect nitrique, malgré les efforts qui sont consentis sur les stations d'épuration, le déplacement de la dénitrification, l'arrêt de la dénitrification naturelle dont on ne peut que se réjouir parce que si cela se dénitrifiait, c'est que par ailleurs c'était très mauvais, cet arrêt fait que globalement il n'y a pas un impact décisif de la teneur en nitrate à la sortie dans la mer du fait de nos travaux.

Si on veut cet impact, soit la réglementation européenne de 70 % d'élimination est insuffisante et il faudra l'augmenter, cela voudrait dire que ce sont les villes, les usagers de l'eau qui vont payer, soit on va voir l'apparition de normes sur la gestion des engrais et autres produits pour faire en sorte qu'il y ait de moins en moins d'apports. C'est déjà en cours, mais on sait que c'est très long. Avant qu'il y ait un impact positif sur la réduction des teneurs en nitrate, cela prendra des années et des années.

M. PHILIPPE MARZOLF : On verra le résultat du Grenelle de l'Environnement qui parle également de ces réductions de pesticides.

On n'a pas d'agriculteur, mais on a des pêcheurs, on a le Président du Comité Régional des Pêches, Alexis MAHEUT. On nous a parlé d'un saumon qui a remonté la Seine, est-ce que c'est vrai ?

UN INTERVENANT : Il a dû se perdre.

M. PHILIPPE MARZOLF : C'est le SIAAP qui nous l'a dit, il paraît qu'ils ont vu un saumon remonter la Seine.

M. ALEXIS MAHEUT, PRESIDENT DU COMITE REGIONAL DES PECHEES DE HAUTE-NORMANDIE :
C'est vrai, il y a quelques saumons qui sont remontés, mais on se demande comment ils peuvent remonter. Je me pose la question moi-même, c'est quand même un peu inquiétant.

Je suis Président du Comité Régional de Haute-Normandie, mais ce soir je vais parler au nom des Comités Locaux de Honfleur, Courseulles et du Havre, puisque nous sommes tout au bout de ce beau fleuve avec ce bel estuaire qui nous pose énormément de problèmes de pollution. On se bat beaucoup là-dessus depuis les années 1960 ou 1970. Je vais vous expliquer un peu les activités de pêches.

Les Comités locaux des Pêches Maritimes regroupent l'ensemble des marins pêcheurs, artisans et matelots, de leur secteur géographique et sont, de droit, les interlocuteurs des Pouvoirs Publics et des Collectivités Locales pour tout ce qui concerne l'exercice de l'activité des pêches maritimes.

Nos deux Comités comptent 115 navires pour Honfleur – Courseulles (Calvados) et 30 pour Le Havre (Seine Maritime). La longueur maximum des bateaux est de 17,50 m. Il y a 460 marins pêcheurs exerçant les différents métiers de la petite pêche et de la pêche côtière (chalutiers, trémailleurs et caseyeurs) dans l'estuaire de la Seine et la baie de Seine.

Mais aussi, d'autre part, sont concernés par cette baie de Seine : Port-En-Bessin, Fécamp, et aussi nos collègues européens, Anglais, Hollandais, avec des navires bien plus importants de 35 à 40 mètres qui pêchent dans cette Manche.

La baie de Seine recèle l'un des plus importants gisements de coquilles Saint-Jacques et cette espèce est pratiquée par près de 400 navires de Boulogne-sur-Mer à Cherbourg, dont 75 de nos deux Comités locaux.

La qualité des eaux est pour nous depuis longtemps une priorité puisque nous sommes au bout de ce grand fleuve et nous sommes forcément impactés à chaque fois qu'il y a des pollutions ou des problèmes d'eau.

Nous sommes particulièrement sensibilisés aux problèmes de pollution, notamment industrielle, depuis le début des années 1970 : phosphogypse, cadmium, etc. Les rejets en Seine, détectés jusqu'en Mer du Nord, et cela va bien au-delà de l'estuaire, vous le voyez, on parle toujours de l'estuaire et du fleuve mais cela va jusque là-bas, et des poissons ont été contaminés avec des rejets en Seine. La qualité des eaux de la Seine nous intéresse et nous concerne en tant que citoyens mais également comme professionnels.

Les effets d'eaux douces sont un facteur essentiel de la production biologique, dont la production halieutique qui se développe dans l'estuaire de la Seine. Celui-ci recèle des nourriceries de poissons notamment pour le bar et la sole, deux espèces phares pratiquées par les marins pêcheurs de nos Comités, et au-delà par les pêcheurs de la Manche.

Nous avons plusieurs questions :

La Région Île-de-France comptait au 1er janvier 2006, 11,5 millions d'habitants, le SIAAP traite les eaux usées de 8 millions d'habitants, soit près de 70%. Qu'en est-il de l'assainissement des 30% restants et notamment de la mise en conformité des usines concernées, au regard des réglementations européennes et nationales, DCE et autres ? Parce que cela s'applique, cela se rajoute, je sais que cela devient complexe, mais nous on se demande quand ce sera appliqué.

Nous sommes d'accord avec l'intervention du GIP à Seine Aval.

Lors de la réunion de lancement du Débat Public à Saint-Germain en Laye le 27 septembre, à laquelle deux de nos représentants ont participé, il a été fait état par un intervenant, d'incidents survenus en 2004 en ce qui concerne les rejets en Seine. Pourrions-nous avoir des précisions sur la nature et l'ampleur de ces événements ? Nous avons été, quatre ou cinq mois après cet incident, contaminés et nous avons eu des problèmes sur des ressources de coquillages que l'on nous avait interdit de pêcher.

La Commission Particulière invite, sur son site internet, « *les personnes concernées pour des raisons professionnelles ou personnelles par la qualité de la Seine, de son estuaire et de la Mer du Nord* » à participer au Débat Public. Par contre, dans les documents présentés par le SIAAP, maître d'ouvrage, l'estuaire de la Seine est particulièrement absent, mais à l'aval de Poses, la Seine continue à couler, même s'il y a le barrage de Poses...

M. PHILIPPE MARZOLF : On s'en est aperçu ce soir et je pense que le message est bien passé auprès du SIAAP qu'à Poses, ça continue.

M. ALEXIS MAHEUT : En quoi, de combien et sous quelles échéances, les flux et les matières organiques, nutriments, contaminants, vont-ils diminué tant à la sortie de l'agglomération parisienne qu'au niveau de l'estuaire ? Je pense que pour le Débat Public, ce serait utile d'avoir un document écrit et qu'on puisse avoir des chiffres là-dessus.

Nous souhaitons obtenir des réponses, si possible lors de cette réunion.

En conclusion, nous n'interviendrons pas dans les sujets qui intéressent les riverains et la population de l'Île-de-France, c'est pourquoi nous n'aborderons qu'un seul thème: la qualité des eaux rejetées à la Seine, à l'amont et dans la Région Parisienne. Nous ne sommes pas compétents pour déterminer si la qualité des eaux rejetées à la Seine doit être conforme avec la Directive sur les Eaux de Baignade. Cependant, pour la production halieutique en estuaire, les nutriments sont nécessaires, mais dans des proportions raisonnables que les scientifiques devraient pouvoir déterminer.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci Monsieur pour cette demande. Les chiffres jusqu'à l'estuaire... et puis l'application de la DCE, pourriez-vous donner des dates un peu précises ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Première chose, c'est une information très importante, vous attendez, vous n'êtes pas le seul, des chiffres en flux annuel ou quotidien de produits déversés par nos usines d'épuration dans le milieu naturel.

Nous avons plutôt souhaité présenter l'impact de ces produits sur le milieu naturel, par l'intermédiaire des courbes qui ont été montrées sur les teneurs en azote sous toutes ses formes, en phosphore ou en oxygène. A l'instant, je ne peux pas vous répondre. Tout à l'heure j'ai fait rapidement le calcul sur l'azote parce que je travaille dessus en ce moment et j'ai donc le chiffre en tête, mais il est clair que nous pouvons produire très simplement des bilans massiques des rejets de l'ensemble du SIAAP, de Seine Aval, un bilan massique d'hier ou d'avant-hier, parce que je crois qu'on a fait un pas tellement important cet été, qu'on ne peut pas ne pas regarder ce qui se passait au début de cette année et le pas qui a été franchi. On va essayer de dresser des bilans permettant de comprendre quels sont les flux en présence, ce n'est pas compliqué, on le fera.

Le deuxième point sur les dates : nous avons deux dates butoirs, 2011 le respect de la DERU, la Directive Eaux Résiduelles Urbaines, qui nous impose l'élimination globale de l'azote à 70 %. Aujourd'hui, nous avons fait un pas très fort puisque l'ammoniacque est éliminée à 91 % sur la station d'épuration Seine Aval, et un peu plus sur les autres. Sur le phosphore, on est conforme. Pour les nitrates où on est à peu près conforme sur toutes les usines, sauf sur Seine Amont où au lieu d'être à 70 % on est peut-être à 65 % mais on travaille dessus et cela va bientôt changer. Par contre, sur Seine Aval, jusqu'au début de l'année, on était entre 5 et 10 %, je l'ai dit, et on va passer à 30 % à la fin de cette année.

Fin 2011, on sera à 70 %, on respectera donc la Directive Eaux Résiduelles Urbaines.

La deuxième réglementation à laquelle vous faites allusion, c'est la Directive Cadre Européenne qui n'impose plus une qualité sur le rejet directement. Il ne s'agit pas d'indiquer les caractéristiques du rejet mais de dire que la masse d'eau qui va recevoir tous les rejets doit présenter une qualité suffisante pour ce que l'on appelle un « bon état » ou un « bon potentiel écologique ». C'est à partir des différents intrants, de la morphologie de la rivière, de son débit, de l'importance des apports qui y sont faits, que pour chaque station d'épuration vont être décidées les qualités qui devraient permettre à terme de respecter globalement cette Directive Cadre Européenne.

Nous sommes engagés là-dessus, avec un certain nombre de paramètres, 0,5 mg/litre d'azote ammoniacal par exemple, pour nos installations de Seine Aval, pour l'horizon 2015. L'objet de la refonte, c'est celui-là.

Je peux peut-être demander à Monsieur TABUCHI d'intervenir pour les autres, parce qu'on s'occupe de 70 % environ des habitants de l'agglomération parisienne et je ne me mêlerais surtout pas des 30 % qui restent parce qu'on a assez avec les 70.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Pour les 30 % restants, toutes les collectivités sont raccordées pour l'essentiel à des stations d'épuration. Il y a quelques cas de stations d'épuration en Île-de-France qui ne sont pas conformes à la DERU, et l'objectif pour toutes ces stations est 2009. Les autres stations sont conformes à la DERU. Je ne peux pas vous dire exactement le nombre, je crois qu'il y en a cinq ou six, mais ce sera réglé d'ici fin 2009.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : Ce qui ressort de votre échange, c'est qu'il y a un problème de langage. D'un côté,

vous parlez du respect d'un certain nombre de normes, et de l'autre côté, plusieurs intervenants ont mis en évidence l'usage final de l'eau. Je ne sais pas quelles sont les catégorisations, vous parliez d'eaux de baignade, sans doute cela peut éventuellement faire sourire, mais quel est le point commun entre cette réglementation et les usages qui sont effectués ? Il me semble qu'il y a une nécessaire traduction à effectuer.

Vous n'avez pas répondu à la première partie de la question de Monsieur concernant l'incident qui s'était produit et sur lequel il vous a interrogé.

M. GERARD MARY : Excusez-moi, j'ai un trou de mémoire. Lors de la réunion de Saint-Germain, je n'ai pas le souvenir qu'on ait évoqué des incidents en 2004. Est-ce que c'est la personne qui avait parlé des mousses en sortie ?

Dans la salle inaudible

Elle a parlé de 2004. Ce sont des événements malheureusement qui peuvent arriver, mais ce ne sont pas spécialement des pollutions. Il faut savoir que ces mousses en sortie peuvent avoir deux origines : c'est soit un départ de boues activées, puisqu'on a des bassins de boues activées, ou plus souvent, ce sont des mousses qui se forment, vous savez qu'on a beaucoup de produits, de lessives qui arrivent dans les eaux des égouts, avec des tensioactifs qui favorisent la formation de mousse. Une partie de ces tensioactifs sont éliminés dans les stations d'épuration, mais en sortie il peut en rester et si nous avons des chutes, or à l'époque, en 2004, la sortie de la clarifloculation avait une chute de 2 mètres de haut, ce qui fait un rebrassage, une réoxygénation, et plus récemment encore, avec l'abattement des matières en suspension grâce aux biofiltres, on a encore plus une eau qui peut favoriser la formation de mousses.

C'est pour cela qu'il y a en sortie de la station des produits biodégradables qui peuvent être pulvérisés sur les épisodes mousseux pour que cette mousse ne parte pas sur le fleuve. C'est vrai qu'il y a eu quelques épisodes où des mousses sont parties sur le fleuve, mais ce n'est pas une pollution, c'est comme la mousse qu'on peut voir en bord de mer.

M. MICHEL GOUSAILLES : Nous n'avons pas compris la question à laquelle vous faites référence comme étant un problème. En tout cas, ce que l'on sait, c'est que la station marche 365 jours par an, des analyses sont faites tous les jours, il y a un système d'auto surveillance qui est contrôlé aussi par le Service des Navigations de la Seine, et s'il y avait depuis 2004 quelque chose, c'est que tous les ans cela s'améliore. En 2004, on a mis en route la deuxième tranche de la clarifloculation qui a permis de mieux éliminer le phosphore, donc on va dans le sens de l'amélioration.

Ce qu'a dit Gérard MARY, c'est très vrai. Nous les mousses, cela ne nous préoccupe pas beaucoup. J'ai connu une époque où sur la Seine, à l'aval de chaque barrage, il y avait trois mètres de hauteur de mousse. A l'époque, c'était parce que les détergents n'étaient pas biodégradables, aujourd'hui, les détergents utilisés sont à 90 % biodégradables à peu près, il n'empêche qu'il y a une partie qui n'est pas forcément biodégradable et c'est là-dessus qu'on est embêté parce que plus l'eau est bien traitée, moins il y a de matières en suspension, plus cela mousse.

Si vous avez un adoucisseur d'eau chez vous par exemple, c'est un peu le même principe. Quand vous vous lavez les mains avec de l'eau adoucie, vous n'en finissez pas de vous rincer les mains parce que cela mousse beaucoup plus qu'une eau qui n'est pas adoucie. C'est un peu la même différence entre une eau traitée à peu près et une eau très bien traitée. Nous éliminons de plus en plus les matières en suspension, ce qui fait que globalement le risque de moussage augmente. Mais, 2004, franchement, on est ignorant. S'il y avait des précisions, on pourrait regarder, mais là on ne voit pas de quoi il est question.

UN INTERVENANT : Vous avez parlé de mousse, mais vous avez parlé aussi d'une trop grande abondance d'eau à traiter, que la station n'avait pas pu suffire et que cela avait été rejeté au fleuve.

M. MICHEL GOUSAILLES : Cela arrive régulièrement, Gérard MARY peut le dire.

M. GERARD MARY: C'est ce qu'on disait, il faut aussi qu'on arrête les rejets par temps pluvieux. Aujourd'hui, il y a un vaste programme de construction de réservoirs sur l'ensemble du réseau que gère le SIAAP. Il y a actuellement près de 1 million de mètres cubes de stockages possibles, ce sont des stockages qui restituent ensuite sur les unités les eaux accumulées pendant les épisodes pluvieux. Les épisodes pluvieux comme ceux qu'on a eus cet été par exemple, le 8 août a été pour la région parisienne quelque chose d'épouvantable, le 23 août aussi, et les quantités d'eau ont fait qu'en effet on ne peut pas traiter toutes ces eaux parce qu'il faudrait dimensionner la station à plus de 4 millions de mètres cubes jour, on a reçu 4,8 millions de mètres cubes jour sur 25 heures le 8 août.

M. PHILIPPE MARZOLF : Êtes-vous arrivés à peu près à vous mettre d'accord ?

Monsieur voulait prendre la parole parce qu'il doit partir dans quelques instants, c'était sur la question des boues, ce qu'on a déjà traité mais qui sera certainement traité à nouveau dans la deuxième partie de la soirée.

UN INTERVENANT : Excusez-moi, je ne pensais pas que vous me passeriez la parole, je ne pouvais pas attendre mon tour et j'aurais reçu une réponse écrite.

J'ai participé avec d'autres acteurs dans cette salle à la mise au point d'un procédé de valorisation de boues qui s'est déroulée en Haute-Normandie, à laquelle a participé le SIAAP. Il s'agissait de valoriser des boues de Seine Aval en matériaux de construction céramique, en l'occurrence des granulats expansés, et Monsieur BARBOSA a participé à ces travaux qui se sont déroulés dans une démarche très ouverte et très transparente à Bouaffles, entre Les Andelys et Gaillon.

J'aurais aimé que cet élément soit mis dans le Débat Public puisqu'il s'agit d'un côté d'une filière de valorisation qui permet d'être en multi-filières et de ne pas être dans l'alternative incinération d'un côté, et de l'autre côté épandage agricole ou, à la rigueur, mise en décharge. Deuxièmement, cela pourrait donner lieu à une création d'activité en Haute-Normandie, en valorisant également les terres de la Société CEMEX.

C'était un élément que je voulais porter au Débat, d'autant plus que l'innovation est née dans cette région et que la création d'activité se ferait avec des boues qui sont actuellement soit mises en décharge, soit épandues sur la région.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci pour votre participation.

M. GERARD MARY: On connaît en effet ces procédés développés par la Société VBC 3000 qui cherche aujourd'hui à vendre sa licence pour une usine qui pourrait être implantée à Bouaffles je crois. L'idée est de transformer les boues en produits céramiques qui seraient incorporées dans les matériaux de construction.

Nous sommes aujourd'hui dans une démarche de projets de définition pour cette refonte – ces projets seront présentés dans les dernières réunions du Débat Public – les trois groupements qui comportent des entreprises de grande envergure vont nous présenter différentes solutions, c'est évident que nous, le choix que l'on fera, sera un mixte avec surtout la dimension énergétique qui est très importante. Il ne faudrait pas par exemple pour favoriser cette filière qu'il y ait beaucoup plus de dépenses d'énergie sur le site. Oui, cette solution sera examinée, nous avons fait beaucoup d'essais puisqu'ils ont travaillé sur nos boues déjà, mais pour l'instant rien n'est conclu.

M. MICHEL GOUSAILLES : Pour expliquer ce dont il s'agit, il s'agit de fabriquer des matériaux de construction allégés qui se fabriquent d'habitude en utilisant des produits argileux et une source énergétique genre vieilles huiles, pneus, qui en brûlant dégage des gaz qui permettent d'expanser les matériaux et donc d'arriver à un matériau léger.

Là, on remplacerait l'apport énergétique par des boues qui apportent aussi d'ailleurs de la matière, ce qui permettrait une valorisation de ce produit-là comme un matériau de construction allégé. C'est un procédé sur lequel on travaille, je pense que cela fait partie de certaines propositions qui nous sont faites. Nous étudierons tout cela le moment venu.

Ce que je dois dire, juste pour modérer l'enthousiasme s'il en était besoin, c'est que c'est un nouveau procédé qui débute et qui doit aussi faire ses preuves de pérennité. On ne peut pas engager une filière de quelques milliers de tonnes ou dizaines de milliers de tonnes par an comme cela, il faut des garanties, mais les travaux continuent avec la société en question et notre expert dans le domaine les rencontre assez fréquemment. En tout cas, nous sommes attentifs au développement de cette technique.

MME LAURENCE MONNOYER-SMITH : Je vous rappelle qu'une réunion thématique sur la question du traitement des boues à Seine Aval est prévue le lundi 12 novembre au Ministère de l'Ecologie, au MEDAD à PARIS, au cours de laquelle un point sera fait sur les développements techniques en la matière, sur l'état de la recherche et sur les solutions potentielles spécifiquement sur le site d'Achères.

M. PHILIPPE MARZOLF : Monsieur BLONDEL, Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest. Ce ne sont pas les polluants émergents, c'est la radioactivité.

M. BLONDEL, ASSOCIATION POUR LE CONTROLE DE LA RADIOACTIVITE DANS L'OUEST :
L'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest, ACRO, dont le siège est à Hérouville Saint-Clair, près de Caen, a pour objet de développer une information indépendante et citoyenne sur la radioactivité, artificielle et naturelle. Ce n'est pas une association anti-nucléaire, c'est bien développer une information et gérer un laboratoire d'analyses de manière scientifique et rigoureuse.

Sur les problèmes de radioactivité, j'aurai un commentaire à faire parce qu'il n'y a rien dans le dossier. C'est un peu comme le Grenelle, on est un peu frustré.

Je vais vous parler d'une expérience que l'on a menée avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau sur le littoral normand pour acquérir des connaissances sur la radioactivité artificielle du littoral et sur le fonctionnement des stations d'épuration du district du Grand Caen.

Sur le district du Grand Caen, on a analysé ce qui entrait dans la station d'épuration et qui provenait de centres de traitement anticancéreux. On est tombé sur des chiffres assez phénoménaux. Pour une station qui gère 30 communes et 270.000 habitants, on avait des quantités – il y a plusieurs éléments radioactifs qui rentrent, pour l'essentiel technétium et iode 131 qui est très utilisé dans les centres de traitement anticancéreux, période 8 jours. A l'entrée de la station du district du Grand Caen, on a – je donne les chiffres sur une année – 1000 à 15.000 fois ce qui sort en iode 131 de la centrale nucléaire de Nogent. On a presque une installation nucléaire qui est en fait une station d'épuration.

Cela génère un certain nombre de questions, notamment sur l'eau, sur les boues et sur le milieu vivant à l'aval de la station parce qu'une partie de la station d'épuration ne va pas traiter ces radioéléments en tant que tels. En fait, on va se servir de l'abatement dû à la période de l'élément radioactif, il n'empêche qu'à la sortie de la station d'épuration, il y a encore de l'iode 131.

Si on procède à une incinération des boues, on peut avoir un rejet dans l'atmosphère d'une partie de l'iode 131.

C'est ce problème-là qu'on a essayé de cerner en partie sur le district de Caen, mais on a fait une opération un peu similaire sur le district de Poitiers, on a les mêmes observations. C'est donc un point que j'aurais bien aimé, compte tenu de la quantité probablement qui doit arriver à cette station, qu'il soit étudié.

De manière générale, pour élargir un peu mon propos, je constate que la radioactivité n'est pas un problème qui intéresse les gens. Là, on parle de la station Seine Aval, mais on pourrait parler aussi du GIP Aval pour lequel rien n'est fait en matière d'étude de radioactivité alors qu'on étudie fortement les micropolluants et autres éléments. Il n'y a absolument rien sur la radioactivité.

Il me semble que, compte tenu du fait que la Seine, jusqu'à Rouen, est sous influence de la Hague et aussi des rejets qui peuvent être ceux des stations d'épuration des grandes villes, qu'en est-il de l'estuaire de la Seine ? Notamment, qu'en est-il des boues ? Dans l'estuaire de la Seine, ces fameuses boues que l'on dépose à l'occasion des grands travaux du Port

2000 ? On a des lacunes importantes au niveau des connaissances en matière de radioactivité.

Il s'agit certes d'un problème qui peut vous paraître mineur par rapport au sujet que l'on traite ce soir, il n'empêche que cela peut poser, me semble-t-il des problèmes de santé.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci Monsieur, c'est vrai que c'est un sujet qui n'a pas été abordé du tout pour l'instant. Qu'est-ce que vous contrôlez ? Qu'est-ce que vous vérifiez ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Nous ne contrôlons pas la radioactivité des eaux qui arrivent sur notre station, ni de celles qui en sortent.

Ce que l'on sait sur la radioactivité quand même, c'est que quand on va traiter l'eau, on va éliminer des particules qui peuvent être chargées de radioactivité. Ces particules vont se retrouver dans les boues. Qu'est-ce qu'il advient des boues ? Sur notre installation, sensiblement, les boues ont un temps de séjour de l'ordre de deux mois, entre le moment où les matières entrent et le moment où les boues sont déshydratées. Je dis deux mois, mais cela peut être beaucoup plus avant qu'elles ne sortent de l'installation pour aller vers l'épandage puisque les stockages peuvent durer plusieurs mois.

En deux mois, simplement justement par le fait de la demi-vie qui est de huit jours à peu près pour ces produits-là, vous avez divisé par 1.000 le taux de radioactivité. Je sais qu'on divise par 1.000 mais je ne sais pas combien cela représente. De la même façon, je ne sais pas combien représentent 10.000 fois ce qui sort de la centrale de Nogent sur Seine. Je ne sais pas, ce n'est pas notre domaine, je ne sais pas s'il y a des spécialistes dans la salle qui savent à partir de quand cette question peut devenir préoccupante sur le plan de la santé publique. Est-ce qu'on est dans des zones qui sont totalement « anodines », ou pas ?

On peut dire toutefois quand on parle d'incinération qu'elle produit des cendres et quand on va mettre en décharge les cendres ou les boues, il y a parfois des portiques justement qui permettent de déceler les matières radioactives. A ma connaissance, je ne vois pas d'alarme dans ce domaine-là.

M. GERARD MARY : Sur les sables, on n'a pas eu d'alarme puisque nos sables sont envoyés dans un centre de traitement que gère le SIAAP. Il y a des portiques et il n'y a pas eu de détection.

M. MICHEL GOUSAILLES : C'est certainement une bonne question que Monsieur a posée, mais nous le SIAAP, aujourd'hui, nous ne savons pas à quelle échelle situer cette problématique.

Je peux ajouter quand même, et tout à l'heure j'ai parlé des produits pharmaceutiques, des produits de traitement, que nous travaillons, dans le cadre de l'étude dont je parlais, à quantifier ce qui sort d'établissements hospitaliers. Nous avons donc isolé des établissements hospitaliers de manière à étudier les rejets qui en sortent, à étudier au niveau des stations d'épuration parisiennes ce qui entre, et nous avons pris comme référence une petite agglomération dans laquelle il n'y a pas d'établissement hospitalier. Nous aurons donc

cette différenciation entre ce qui sort d'un établissement hospitalier, ce qui sort d'une population... Le problème, c'est que les gens qui se font traiter comme vous le dites pour ces maladies, il y en a beaucoup qui restent à l'hôpital une demi-journée puis qui rentrent chez eux, et les émissions de produits radioactifs, ils les font une fois rentrés chez eux. C'est alors un problème qui devient extrêmement complexe.

J'espère aujourd'hui, en vous parlant, que le niveau de dangerosité auquel cela peut conduire est suffisamment bas pour être jugé comme quelque chose qui n'est pas préoccupant pour la santé publique, mais je ne peux pas vous en dire plus. On ne va pas arrêter de traiter les gens malades parce que peut-être il pourrait y avoir un risque. Je ne sais pas quoi dire, donc je ne dis plus rien.

M. PHILIPPE MARZOLF : Monsieur BLONDEL, voulez-vous réagir ?

M. BLONDEL : Sur les boues, je conçois qu'effectivement il y ait un abattement qui peut être important, par contre sur les rejets d'eau, c'est peut-être moins valable.

J'ai encore deux petites questions : est-ce que vous avez bien interrogé ou est-ce que vous avez été associés aux réflexions qui sont menées en matière de situation accidentelle à Nogent par exemple, dans le cadre d'une gestion de crise ? Est-ce qu'un incident important ou un accident sur Nogent peut avoir une incidence sur le fonctionnement de votre station d'épuration ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Non. Cela peut avoir une incidence forte peut-être sur les gens qui fabriquent de l'eau potable et peut-être que Monsieur TABUCHI qui est plus généraliste dans le domaine de l'eau que moi, va pouvoir répondre. Excusez-moi de toujours vous mettre à contribution...

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : On n'est pas sur le rejet de la station, donc il n'y a pas de rapport.

M. BLONDEL : Je vous pose la question parce qu'on réfléchit actuellement et en tant qu'association, nous sommes invités à cette réflexion par l'Agence de Sécurité Nucléaire, sur les situations de gestion de post-crise, où les collectivités et quelques associations vont contribuer à une réflexion sur ce sujet.

M. GERARD MARY : C'est vrai que des rejets de produits dans les émissaires pourraient très bien tuer notre bactériologie, c'est-à-dire tuer nos bactéries et faire que la station ne traite plus. Ce sont des risques que l'on peut avoir en effet.

M. PHILIPPE MARZOLF : Monsieur TABUCHI, la centrale nucléaire de Nogent sur Seine rejette de grandes quantités de radioactivité, qu'est-ce qui se passe ?

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Elle est sous surveillance. Il y a une procédure de déclaration en cas d'incident qui passe par les autorités préfectorales qui préviennent la Région Île-de-France, les autorités administratives de la Région Île-de-France en cas de problème.

Ceci dit, les distributeurs d'eau ont tout un système d'alarmes avec des balises d'alerte qui sont placées bien en amont, qui sont elles surveillées en permanence et permettent par ailleurs d'avoir un contrôle permanent du niveau de radioactivité de la Seine en amont des prises d'eau. Il y a une collecte de données indépendante de ce qui est produit par EDF.

M. PHILIPPE MARZOLF : Et après ?

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Et après, on laisse passer, c'est la consigne. On ferme les usines d'eau potable, il y a toute une procédure qui est mise en route, on arrête le prélèvement en Seine et à ce moment-là, c'est la Marne et l'Oise qui prennent le relais. Pour la fourniture d'eau potable, il y a tout un dispositif, mais effectivement on laisse passer le flux polluant à travers l'agglomération parisienne. J'espère que cela ne se produira pas...

M. PHILIPPE MARZOLF : Monsieur GUEZENNEC, le GIP Seine Aval, vous faites quelque chose ?

M. LOÏC GUEZENNEC : Très peu de choses sur la radioactivité en Seine. Il y a une station IRSN, qui suit la radioactivité à Rouen, c'est une première chose. Effectivement, on n'a pas de problématique radioactivité clairement identifiée dans notre thématique, mais ce sont des outils qu'utilisent les scientifiques et à l'occasion de l'utilisation de ces outils, ils arrivent à montrer un certain nombre de choses, notamment effectivement la présence d'iode 131 à certains endroits de la Seine. Donc je vous invite à révéifier dans les rapports Seine Aval ce qui traite de la radioactivité, vous y trouverez quelques petites choses.

M. BLONDEL : Il y a très peu. Nous on fait un suivi des rivières mais je vous assure qu'il y a matière à faire au moins un suivi correct et nous sommes prêts à collaborer à la définition du programme.

Dernière question : est-ce que votre station qui est dans une zone plaine alluviale est dans une zone inondable ? Est-ce que vous avez pris les mesures adéquates ?

M. GERARD MARY : Nous sommes au bord du fleuve donc nous sommes dans une zone inondable, mais la station n'est pas inondable. Il y a une digue de protection autour de la station, à 20 cm au-dessus des plus hautes eaux connues de 1910. Depuis que la station est là, il n'y a jamais eu de submersion de cette digue.

UN INTERVENANT : On ne sait pas dire de quelle nature sera l'inondation catastrophique...

M. MICHEL GOUSAILLES : Juste une petite mise au point sur cette question parce qu'on peut mettre 1 ou 2 mètres de plus, on peut tout faire. Ce qui est intéressant pour nous c'est qu'en cas de forte crue, elle n'occasionne pas de dégâts irréremédiables sur le fonctionnement futur de la station. Que la station soit à l'arrêt parce qu'il y a une crue, je vais vous dire franchement que le jour où il y a une crue, le débit de la Seine en 1910 était de 2.300 m³/seconde, il y a bien longtemps que tous les systèmes d'égouts sont pleins d'eau et que l'eau qui peut arriver éventuellement à la station, c'est de l'eau de la Seine, donc que la station fonctionne ou pas à ce moment-là, cela ne changera absolument rien. Ce qu'il faut c'est sauver l'outil...

M. GERARD MARY : Sauver l'outil pour redémarrer le plus vite possible au moment de la décrue. C'est essentiel.

M. MICHEL GOUSAILLES : On ne peut pas non plus prévoir pour la pluie millénaire, les problèmes économiques de générations... Déjà, en France... Oui, on est à 1910, le jour où il y aura une crue plus grande, peut-être qu'on changera et qu'on remettra la cote de la digue de 30 cm.

M. PHILIPPE MARZOLF : Quand il y aura eu une nouvelle crue, on remontera la digue.

Monsieur Alain ROUZIES, Président de l'UFC-Que Choisir de Haute-Normandie. Maintenant, on va nous parler certainement du prix de l'eau, non ?

M. ALAIN ROUZIES, UFC-QUE CHOISIR HAUTE-NORMANDIE : Notre association regroupe trois associations locales de l'Union Fédérale des Consommateurs Que choisir de Haute-Normandie à Evreux, au Havre et à Rouen.

Dans un premier temps, nous avons pensé que le Débat Public concernait principalement la région parisienne, après tout, comme on dit dans l'Aveyron « qui la fait, la lèche », et quand on fait de la pollution, il faut la nettoyer. On a donc pensé que c'était d'abord à la région parisienne d'assumer sa propre pollution.

Cependant, comme on est en aval et que de temps à autre, on a quelques « bénéfiques » des négligences et des pollutions liées à des équipements devenus obsolètes tels que ceux qui devront être remplacés par le projet Seine Aval, nous ne citerons – c'est un peu ce qui a été repris par d'autres intervenants - que l'impact sur le milieu aquatique des nitrates, des phosphores et vraisemblablement des rejets chimiques.

Est-ce que des études ont été faites au niveau de la sortie de la station actuelle par exemple, comme on en fait nous en Haute-Normandie ? Il faut aussi rappeler qu'on a aussi « bénéficié » de la pollution des sols par les boues épandues en Haute-Normandie, pendant très longtemps non conformes en métaux. Il est évident que la perspective d'un équipement plus performant ne peut que nous réjouir.

Cependant, nous avons deux remarques à faire, mais d'abord une petite préalable : je suis arrivé un peu plus tard, je revenais d'une autre réunion et j'ai travaillé toute la journée, donc je n'ai pas eu le temps de revoir le dossier précisément, mais vous avez fait allusion aux tonnes de nitrates qui finalement sortiront de la nouvelle station. Je ne sais pas si, en même temps, il y a un travail fait par le SIAAP sur ce qui est produit par l'agriculture qui « ravitaille » les différents bassins autour de l'Île-de-France. Il serait quand même intéressant qu'il y ait un vrai travail sur la pollution de fond.

La première remarque que je voulais faire, c'est qu'on ne peut qu'être d'accord sur le fait que les performances de la future station soient à la hauteur des enjeux dans la perspective du développement durable. Il faut peut-être anticiper aussi sur les polluants émergents tels que ceux liés à l'utilisation des produits médicaux ou vétérinaires qui peuvent perturber la faune aquatique.

Nous avons aussi une petite remarque à faire : on a cru comprendre qu'il y avait une volonté de construire dans la zone d'Achères, on espère que c'est quand même en-dehors des zones de danger des équipements futurs. Il est bon que le projet intègre au maximum la création d'une zone renaturalisée.

D'autre part, nous ne souhaitons pas être les dindons de la farce des solidarités que porte l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Il est demandé globalement un énorme effort pécunier aux consommateurs, à travers l'augmentation des redevances dans les années à venir pour compenser les exigences de qualité de l'eau imposée par l'Europe, ceci dit, avec justesse. Mais, la création de cet énorme équipement va ponctionner de 250 millions d'euros l'enveloppe commune, alors que la région Île-de-France reçoit déjà les deux tiers des sommes attribuées sur le bassin Seine-Normandie.

Notre association, se basant sur une étude de référence des ingénieurs du corps des Ponts et Chaussées qui évalue à 110 euros par habitant le coût prévu pour un tel équipement, ce qui fait en l'occurrence 5,6 millions x 110 euros, soit 616 millions, s'étonne que la somme prévue soit déjà de 800 millions, sachant que c'est sans doute la première estimation et qu'en bout de piste, on la paiera sans doute bien plus cher. Cela veut dire en gros que l'abondement de l'Agence de l'Eau sera de 30 % supérieur environ à ce qu'il devrait être, au détriment d'autres actions ou d'autres régions, d'autant qu'il n'est pas clairement exprimé le financement obligatoire par les Collectivités de la gestion du pluvial qui leur incombe légalement. C'est à l'Île-de-France d'assumer le plus gros de l'effort.

Une solidarité, oui ! Une spoliation, non !

M. PHILIPPE MARZOLF : Heureusement que Monsieur TABUCHI est venu, il a fait le déplacement depuis Paris. Donc les nitrates agricoles etc. vous faites quoi ? Et surtout, cette question, ce qui est déjà ressorti : est-ce que le financement de cette station d'épuration ne va pas assécher les financements de l'Agence ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Avant que Monsieur TABUCHI ne réponde, je voudrais remettre quelque chose en place. Je n'ai pas participé à l'estimation qui conduit à calculer qu'il faut 110 euros pour épurer un habitant. Ce que je peux dire, c'est qu'en région parisienne, du fait de l'occupation des sols, du fait de la pression des riverains, nous sommes amenés à utiliser des procédés d'épuration qui sont des procédés d'épuration intensifs. Nous sommes amenés à couvrir la totalité des installations qui pourraient présenter un potentiel émissif. Cela veut dire que nous utilisons des procédés qui, étant compacts, sont forcément beaucoup plus coûteux que des procédés extensifs.

L'eau, dans nos installations, reste beaucoup moins longtemps que dans des installations que je connais, qui utilisent des procédés efficaces, mais qui nécessiteraient des temps de séjour de l'eau dans les bassins d'un ou deux jours, ce qui fait que notre station occuperait en totalité les 900 hectares de la plaine, et elle ne pourrait pas exister du fait des problèmes de voisinage.

Les contraintes de l'agglomération sont telles qu'il faut faire appel à des techniques extrêmement resserrées, très compactes, beaucoup plus sophistiquées et beaucoup plus coûteuses.

M. PHILIPPE MARZOLF : UFC-Que Choisir a parlé à Paris de la même question, qui est l'étude de la Cour des Comptes. Depuis, le SIAAP est en train de refaire ses calculs et a dû déjà rencontrer cette personne d'UFC-Que Choisir.

M. MICHEL GOUSAILLES : Je ne sais pas, personnellement je n'ai pas eu le temps.

M. PHILIPPE MARZOLF : Il faudrait le faire assez rapidement.

M. MICHEL GOUSAILLES : Oui, mais on n'a pas que cela à faire non plus.

M. PHILIPPE MARZOLF : Mais si, parce que vous aurez plein de questions comme cela au cours du Débat...

M. MICHEL GOUSAILLES : Il y a un chiffre de 110 euros qui vient de...

M. PHILIPPE MARZOLF : de la Cour des Comptes. C'est une étude de la Cour des Comptes.

M. ALAIN ROUZIES : Est-ce que vous pouvez nous garantir que cela fera exactement 800 millions d'euros ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Mais non, je ne peux pas garantir que cela fera 800 millions d'euros.

M. ALAIN ROUZIES : Il faudra augmenter largement....

M. MICHEL GOUSAILLES : Cela coûtera le prix que cela coûtera pour obtenir le résultat que l'on doit obtenir, avec toutes les contraintes qu'il y a.

M. ALAIN ROUZIES : Les contraintes que vous annoncez sont aussi le fait de l'urbanisation, de la spécificité de la Région Île-de-France.

M. MICHEL GOUSAILLES : Je ne dis pas le contraire.

M. GERARD MARY : Et avec les réseaux unitaires qui nous imposent de traiter les eaux de pluie.

M. ALAIN ROUZIES : Est-ce qu'il a bien été examiné l'alternative qui serait peut-être de fabriquer des stations qui seraient peut-être moins importantes, mais qui seraient...

M. MICHEL GOUSAILLES : Mais elles seraient aussi en Île-de-France et dans des zones tout autant urbanisées.

M. GERARD MARY : Et la somme coûterait plus cher.

M. MICHEL GOUSAILLES : Ce qui est clair aussi, on l'a dit déjà, on a fait une forte déconcentration parce que maintenant, il va y avoir à terme un nombre de stations d'épuration qui va être de 6, et sur les populations raccordées, Achères ne représentera plus que 45 %.

M. GERARD MARY : En volume tous temps, Achères fera 1,5 million de mètres cubes, on est parti de 2,1 millions de mètres cubes tous temps.

M. MICHEL GOUSAILLES : Si on n'a fait que ça, puisqu'on nous le reproche, c'est aussi parce qu'on n'a pas réussi à trouver dans l'agglomération parisienne des endroits où faire les stations. On n'est pas accroché là-dessus, mais on a des objectifs à tenir qui nous sont imposés, on s'est engagé à les tenir, je parle de la DERU essentiellement, et il faudra les tenir. Après, que cela coûte plus cher en Région Parisienne qu'ailleurs, je suis d'accord avec vous, mais il n'y a pas que cela qui coûte plus cher en Région Parisienne : le loyer en Région Parisienne, c'est deux fois le loyer dans d'autres endroits et personne ne trouve rien à redire.

M. PHILIPPE MARZOLF : Pas toujours, pas toujours... Monsieur TABUCHI ?

M. MICHEL GOUSAILLES : On trouve à redire, bien sûr, mais c'est ainsi.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Il y avait deux questions : la première, c'était la mutualisation des redevances de l'Agence et la répartition de leur usage. Dans ce domaine, il faut raisonner globalement et quand on fait le calcul global de qui paie et pour qui, l'Île-de-France paie plus de redevances qu'elle n'en reçoit sous forme d'aides, et donc en fait, les régions de province et les départements hors Île-de-France sont bénéficiaires globalement, sur une longue période, des aides de l'Agence et de l'effet de mutualisation. C'est une chose.

La deuxième chose : le neuvième programme qui est en cours d'exécution intègre dans son chiffrage la réalisation de ces travaux, donc en premier la mise en conformité DERU de l'usine Seine Aval et une partie de la refonte. Les équilibres financiers sont donc calculés en tenant compte de cela.

La deuxième partie, concernant les coûts des stations d'épuration : je connais bien l'étude du Conseil Général des Ponts & Chaussées, puisque j'en ai reçu l'auteur à plusieurs reprises et nous avons beaucoup échangé sur ces travaux.

Il faut savoir que d'une part, les 110 euros ont été établis au niveau national, ce sont des stations d'épuration qui n'ont rien à voir avec celles de l'agglomération parisienne, c'est une chose. Dans les statistiques de l'Agence, on a toujours traité les stations du SIAAP à part parce qu'elles ont tellement de spécificités, que de les intégrer dans les statistiques globales, cela n'avait pas de sens.

La deuxième chose, c'est que ces coûts ne sont pas actualisés, donc aujourd'hui les mêmes coûts de stations d'épuration ne sont plus de 110 euros par équivalent habitant, on est plutôt autour de 200/220 euros par équivalent habitant. Il faut donc faire attention à ce que l'on manipule.

La troisième chose, c'est que dans le cadre des stations d'épuration du SIAAP, quand on ouvre le robinet, quand on met la station en service, elle est pleine, elle est chargée à 100 %, alors que dans beaucoup de collectivités, si on fait le prix à l'équivalent habitant traité, comme on prend beaucoup de marge pour le développement futur des agglomérations, quand on ouvre la station d'épuration, elle est chargée à 60 % et quand on ramène le coût de la station d'épuration à l'habitant traité, elle est finalement aussi chère qu'une station du SIAAP.

Après, on peut intégrer tout un tas d'autres choses, ces affaires de coût sont très compliquées. Là aussi, les coûts qui ont été établis sont des coûts moyens pour des stations qui fonctionnent sur le principe d'une aération prolongée à faible charge, avec un niveau de rejet qui est le standard minimum réglementaire et avec un traitement des boues qui ne produit que des boues qui sont séchées à 30 %.

Tout cela, ce sont des choses qu'il faut savoir et qu'il faut avoir à l'esprit quand on parle de coûts de stations d'épuration. C'est vrai que les 110 euros existent, ils sont produits dans l'étude à laquelle vous faites allusion, mais il faut les manipuler avec précaution et ne pas les prendre pour référence pour d'autres stations d'épuration, et en particulier celles de l'agglomération parisienne parce qu'il y a des contraintes locales qui font que de toute façon les coûts de l'Île-de-France sont 20 % plus chers que les coûts nationaux. C'est lié aux difficultés d'approvisionnement des chantiers, etc. Il y a également les performances qui sont d'un autre niveau que les niveaux réglementaires minimum.

Pour finir, sur l'agriculture, puisqu'il y avait une question sur l'agriculture. Dans le cadre de l'élaboration du SDAGE, il va être prescrit que les objectifs de qualité sur la Seine, la Marne et l'Oise, à l'amont de l'agglomération parisienne, soient revus en diminution pour, là aussi, organiser un début de pression sur le monde agricole afin de réduire les usages d'azote et aussi de mettre les stations d'épuration à des niveaux de rejet un peu plus sévères que ce qu'ils sont actuellement pour répartir les efforts entre les différents usagers de l'eau pour la réduction des pollutions.

M. ALAIN ROUZIES : J'ai des questions subsidiaires. La première, c'est : quelle est réellement la subvention qui sera donnée pour la station d'Achères ?

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Aujourd'hui on ne connaît pas le coût puisque les appels d'offres ne sont pas...

M. ALAIN ROUZIES : Oui, mais d'après ce que vous venez de dire, pour continuer à discuter, vous venez de dire vous que vous pensez que c'est plutôt autour de 100 euros équivalent habitant, ce qui fait en gros que cela coûtera 1,2 milliard...

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : Ce sera plus que cela puisque déjà la station par exemple de Marne Aval, le prix de référence calculé avec les chiffres de l'Agence, c'est de 178 euros par équivalent habitant.

Tout cela est très variable et lié à la quantité de pollution qui est traitée.

M. ALAIN ROUZIES : Ce que nous regrettons, c'est qu'il soit annoncé 800 millions.

M. PHILIPPE MARZOLF : Actuellement, sur le site internet, vous avez la réponse des trois prestataires qui ont répondu à l'étude des définitions. Le coût est supérieur à 800 millions d'euros, ils annoncent plutôt 1,2 ou 1,3 million, y compris la DERU qui comprend 200 millions d'euros à peu près.

M. MICHEL GOUSAILLES : Ce qu'il faut que vous compreniez aussi, peut-être que vous ne l'avez pas intégré totalement, c'est que la refonte de Seine Aval, ce n'est pas la reconstruction ex-nihilo d'une station d'épuration. Il y a dans l'usine actuelle des éléments qui ont été mis en service en 2000, qui ont été mis en service en 2004, qui ont été mis en service en 2007, qui seront mis en service en 2011, qui s'intégreront naturellement dans la station d'épuration. Et donc, même si on est, Monsieur TABUCHI dit 280 euros par habitant, on ne peut pas multiplier 280 par le nombre d'habitants et dire que cela va coûter cette somme-là parce que cela coûtera moins que 300 euros x 5 millions d'habitants, puisqu'il y a déjà une partie qui est faite.

Votre comparaison, d'un côté les 110 euros, ce n'était pas assez cher, mais avec les 800 millions d'euros qui sont annoncés, on ne reconstruit pas tout, on reconstruit beaucoup mais il y a quand même des choses qui vont continuer d'exister. Il y a des tuyaux, des installations de traitement qui sont neufs et qui vont continuer de fonctionner.

M. GERARD MARY: Il faudra refaire essentiellement le prétraitement, la filière boues et les bassins biologiques.

M. ALAIN ROUZIES : Je voudrais demander quelque chose parce qu'après tout il y a des tas de spécialistes de l'eau ici : est-ce qu'il y a un travail qui est fait sur les rejets de produits médicaux ?

M. PHILIPPE MARZOLF : Tout à l'heure on en parlé un petit peu.

M. MICHEL GOUSAILLES : On a déjà fait des travaux là-dessus à l'entrée et à la sortie des stations d'épuration, de nos installations. On a trouvé un certain nombre de molécules à l'entrée, un certain nombre de molécules à la sortie. On fait actuellement des travaux complémentaires dans le cadre d'une convention avec l'Université de Paris Sud, avec l'Agence notamment, sur les problèmes liés aux établissements hospitaliers, sur le devenir de ces produits médicaux et sur l'impact qu'ils pourraient avoir.

C'est extrêmement compliqué de connaître l'impact que peut avoir un médicament dans le milieu naturel parce qu'on est capable de tester un médicament seul, mais il faut savoir que dans les eaux que l'on rejette, il y a le cocktail de toutes les maladies en même temps si je puis dire. Donc, la synergie qui peut exister entre ces différentes molécules, quelle est-elle ? C'est extrêmement complexe et beaucoup de travaux de recherches sont en cours là-dessus, mais aujourd'hui on constate, on essaie d'apprendre, de comprendre et de caractériser. Mais on en est là.

M. ALAIN ROUZIES : Une remarque : pour l'Hôpital de Rouen où il y a un centre anticancéreux aussi, il y a une convention qui a été faite avec l'agglomération, il me semble, dans le cadre d'un arrêté préfectoral, pour gérer les effluents radioactifs.

M. MICHEL GOUSAILLES : Oui, pour ceux qui sont produits in situ, il y a des systèmes de stockage des effluents pour permettre de ne les re-larguer qu'après un temps qui a permis de diminuer les doses, c'est vrai, mais cela concerne les établissements hospitaliers, les gens qui rentrent chez eux...

M. ALAIN ROUZIES : Pour l'anecdote, savez-vous pourquoi il y a une centrale nucléaire dont le système d'alerte s'est déclenché dans l'Est de la France, il y a une vingtaine d'années ? Il y avait une balise qui piégeait la radioactivité et tout à coup, il se produisait un rejet terrible dans l'environnement. C'était un brave monsieur qui revenait de l'hôpital, qui revenait d'un traitement et qui évacuait ses effluents dans le ruisseau qui venaient directement sur la balise.

M. PHILIPPE MARZOLF : Madame Fabienne PETIT, Comité Scientifique et Technique du Conseil de l'Estuaire.

MME FABIENNE PETIT, COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU CONSEIL DE L'ESTUAIRE : Je suis porte-parole du Comité Scientifique et Technique de l'estuaire de Seine. Je vais d'abord présenter ce qu'est ce Comité.

Depuis 2001, les Ministres de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement d'une part, et de l'Equipement ont mis en place une gouvernance de l'estuaire qui avait pour vocation de définir et de mettre en place un plan de gestion globale de l'estuaire de la Seine.

Ce plan a vocation à concilier les projets économiques et environnementaux qui concernent l'estuaire de Seine et s'appuie sur trois instances :

- un Conseil l'Estuaire qui est une instance chargée de veiller à la cohérence des politiques publiques,
- un Comité de Suivi où sont associés tous les usagers de l'estuaire,
- et le Conseil que je représente, qui est un Conseil Scientifique et Technique de l'Estuaire de Seine, composé d'une quinzaine d'experts scientifiques de différentes disciplines, et qui a pour vocation d'apporter des éléments d'aide à la décision.

Lors de sa dernière réunion, nous avons été interpellés par la refonte de la station Seine Aval et la position que je vais vous rapporter est en fait une demande au titre de ce Comité. Cela va rejoindre de très près les propos de Loïc GUEZENEC.

Les membres du Comité Scientifique et Technique de l'Estuaire rappellent qu'il ne saurait être envisageable d'apporter des modifications importantes à la station d'Achères (Seine-Aval) qui traite les eaux usées de l'agglomération parisienne sans prendre en compte

l'impact de ces rejets sur la qualité des eaux de l'estuaire, c'est-à-dire en aval de Poses et jusqu'à la mer.

Le CSTES demande donc officiellement :

Tout d'abord, la prise en compte des résultats des études scientifiques réalisées depuis 1995 dans le cadre du programme scientifique Seine Aval et dont le GIP Seine Aval est dépositaire. Ces travaux ont démontré l'importance des apports amont à Poses, particulièrement en période de crue, sur la qualité sanitaire des eaux.

Sur ce point-là je rajouterai que la modélisation des coliformes fécaux doit être améliorée en tenant compte des indicateurs qui ont été retenus par les normes européennes, c'est-à-dire Escherichia Coli et entérocoques, et prendre en compte tout ce qu'a dit Loïc GUEZENNEC bien sûr.

L'importance de ces apports sur la qualité chimique des eaux et des sédiments : il faut étendre la qualité chimique aussi aux substances émergentes, sur l'oxygénation des eaux, cela a été longuement évoqué et sur les dangers liés à l'eutrophisation et le risque de développement des algues toxiques en baie de Seine.

Le deuxième point, c'est que nous souhaitons que des mesures de suivi de la qualité des eaux soient mises en place, afin d'évaluer l'impact des modifications de la refonte de la station d'épuration d'Achères, non seulement dans la partie fluviale, mais aussi dans sa partie estuarienne.

Ce ne sont pas des questions. Cette intervention croise ce qu'a dit Loïc.

J'ai oublié de dire que ce Comité était sous la dépendance de la Préfecture de Haute-Normandie, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région Haute-Normandie.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci pour votre position qui va dans le sens du GIP Seine Aval. Je pense que le message que la Seine va jusqu'à l'estuaire et ne s'arrête pas à Poses est vraiment passé. Je crois que dans les prochaines réunions publiques à Paris, les dessins iront jusqu'à l'estuaire de la Seine.

Je passe la parole à Madame Cécile MAITROT, Jardin d'Art et d'Essai.

MME CECILE MAITROT : Je ne représente que moi.

M. PHILIPPE MARZOLF : Jardin d'Art et d'Essai, donc....

MME CECILE MAITROT : C'est une initiative citoyenne, vu que je suis la créatrice du jardin, je n'ai pas de statut associatif. J'avais juste une remarque à faire sur l'épandage et la valorisation des boues. Je m'étonne qu'il n'y ait pas de représentants de la profession agricole ce soir. Monsieur BASTARD est déjà parti.

M. PHILIPPE MARZOLF : On a fait une audition publique spécifique sur les boues à Cergy-Pontoise où on a fait venir des gens et où on parlé des problèmes ailleurs qu'uniquement dans l'Oise.

MME CECILE MAITROT : Oui, mais il est bien question de les épandre sur les communes...

M. PHILIPPE MARZOLF : Normalement, pas à plus de 200 kilomètres, c'est ce sur quoi le SIAAP s'était engagé.

MME CECILE MAITROT : Sur le site internet, on voit qu'il y a déjà 60 communes en Seine-Maritime qui sont concernées par les épandages, et peut-être même plus puisque la carte datait de 2004. J'ai demandé d'ailleurs à Monsieur RATEAU si on pouvait avoir la liste des communes actuelles qui reçoivent ces boues.

M. GERARD MARY : C'est même un document administratif puisque cela a fait l'objet d'un arrêté préfectoral. La liste des communes est parfaitement disponible sur cet arrêté préfectoral du 25 juin 2006. Il est sur notre site internet où vous avez une rubrique spéciale Fertifond P où vous savez exactement ce que contiennent le Fertifond P et les résultats d'analyses hebdomadaires.

MME CECILE MAITROT : Je suis allée voir sur votre site et j'ai vu tout ce qui concernait Fertifond et j'avais une petite question à vous poser, au préalable. J'ai pu voir sur le blog qu'il y avait un agriculteur qui utilisait je ne sais pas combien de tonnes... il disait qu'il ne faisait pas de cultures vivrières après l'épandage de Fertifond. Y a-t-il une réglementation stricte à ce sujet ?

M. GERARD MARY : Excusez-moi, je n'ai pas bien compris votre question.

M. PHILIPPE MARZOLF : Il n'y a pas de cultures vivrières après l'épandage de Fertifond ?

M. GERARD MARY : Il y a soit des épandages de printemps, avant les semailles de printemps, soit des épandages plutôt après les récoltes sur des cultures qui peuvent être du blé ou ce type de cultures...

MME CECILE MAITROT : Parce qu'on voyait une photo d'un champ de lin...

M. GERARD MARY : Oui, sur des cultures de lin, oui aussi.

MME CECILE MAITROT : Et il était mis sous la photo que cela ne concernait pas les cultures vivrières, les épandages de Fertifond.

M. GERARD MARY : Le Fertifond est un amendement qui va sur ces types de cultures, je vous assure. Aujourd'hui, dans toutes les analyses qui ont été faites par l'INRA, on n'a jamais prouvé le transfert entre le sol et le végétal d'aucun micropolluant contenu dans les boues.

MME CECILE MAITROT : C'est vrai qu'on a longtemps connu le poireau d'Achères...

M. GERARD MARY: Attendez, là il y a une confusion. Il ne faut pas confondre ce qu'on appelait l'épandage sur les terres, c'étaient les premières diapositives qu'a présentées Michel GOUSAILLES, où c'était l'envoi d'eau brute sur le sol, le sol jouant le rôle de filtre. En effet, depuis 1890, il y a des tas d'hectares autour de l'usine qui ont fait l'objet de cet épandage.

Le terme est peut-être ambigu, mais aujourd'hui on n'épand plus de l'eau brute, on épand des boues issues du traitement des eaux. Ce sont des boues contrôlées, qui ne partent en valorisation agricole qu'après avoir obtenu les résultats des analyses faites par des laboratoires indépendants – c'est aujourd'hui le Laboratoire Pasteur de Lille qui nous fait les analyses – et bien sûr, ce sont des épandages raisonnés.

Actuellement, nous avons des apports, lorsque les parcelles sont reconnues dans un plan d'épandage qui ne dépasse pas 10 tonnes à l'hectare. Si on regarde quelques années en arrière, dans les années 1999, il y avait des doses d'épandage à environ 18 ou 17 tonnes à l'hectare. Aujourd'hui, nous diminuons pour justement faire un apport raisonné des fertilisants et notamment pour ne pas trop saturer les sols en phosphore puisque le Fertifond P est plutôt riche en phosphore.

MME CECILE MAITROT : Puisque l'article 9 de la Charte de l'Environnement prévoit qu'il faut favoriser l'innovation, et que par ailleurs le développement durable vante les mérites des circuits courts, quelle est l'opportunité de faire faire 200 kilomètres à ces boues alors qu'on pourrait avoir recours à des végétaux plus performants pour pomper ces phosphores ?

Je pense, d'après l'expérience que je mène depuis 17 ans au Jardin d'Art et d'Essai avec une production de bambous en zone inondable à côté d'une bétairie qui est aussi une zone vulnérable, donc le bambou - je faisais partie aussi de l'Association Européenne des Bambous - est un grand consommateur de nitrates et de phosphates. Pourquoi ne pas développer ces cultures et une filière plus locale dans la région autour d'Achères pour valoriser la fibre de bambou, que ce soit au niveau textile, au niveau habitat, la pâte à papier ? Il y a différents usages.

M. GERARD MARY : Nous avons une expérimentation actuellement avec l'ONF pour ce que l'on appelle « les taillis à courte rotation », pour favoriser la culture de végétaux, produire de la biomasse, pour ensuite broyer ces végétaux pour aller dans les chaudières. Les végétaux sont « nourris » par quelques épandages de boues, c'est actuellement un protocole expérimental que nous avons avec l'ONF. On a commencé la plantation en 2005, donc on est encore un peu court pour avoir des premiers retours.

Avant que Michel GOUSAILLES ne vous parle de phytoremédiation, puisque c'était un peu le sens de votre question, sachez qu'aujourd'hui, on s'est limité à environ 200 kilomètres autour de l'usine pour l'envoi de boues, mais ce n'est pas un trafic routier supplémentaire qui est généré avec ces boues, parce qu'on n'utilise que des véhicules qui montent sur la région parisienne avec des matériaux et qui recherchent des matériaux pour le retour. Il n'y a pas de trafic dédié spécifique pour ces boues, donc on ne va pas générer un trafic supplémentaire.

M. MICHEL GOUSAILLES : Juste une précision sur le deuxième point : les boues ne sont pas un matériau pollué, il ne s'agit pas de dépolluer les boues. Il n'y a pas de nitrate dans les boues, il y a de l'azote sous d'autres formes, il y a du phosphore, mais il y en a aussi dans les engrais, la preuve c'est qu'on l'achète et qu'on le met dans les terrains.

Il ne s'agit pas de chercher à éliminer l'azote et le phosphore des boues, il s'agit pour nous de trouver une valorisation de ces boues qui soit intéressante pour l'ensemble de la collectivité. Plus le coût de l'élimination des boues est faible, plus le prix de l'eau se trouve diminué.

Pour nous, il s'agit d'une valorisation des boues et d'une élimination au moindre coût comme on veut, dans laquelle les agriculteurs peuvent trouver leur compte dans la mesure où ces apports de boues vont leur permettre d'éviter d'autres apports, d'engrais par exemple, qui eux aussi contiennent à des doses beaucoup plus grandes que nos boues, des matériaux indésirables comme les métaux lourds.

On n'est pas dans la logique de la dépollution d'un produit, on est dans la logique de son élimination, de sa valorisation ultime, ce n'est pas la même chose.

MME CECILE MAITROT : Les autres boues sont acheminées dans des centres d'enfouissement technique...

M. MICHEL GOUSAILLES : Il s'agit des boues...

M. GERARD MARY: Excédentaires, qui n'ont pas trouvé de débouchés dans des plans de valorisation agricole. Il faut savoir que les plans d'épandage agricole que nous avons dans certains départements sont des plans qui concernent une infime partie de la surface agricole, généralement 2 à 3 % des surfaces agricoles disponibles.

D'ailleurs, chaque fois que sur une commune, il y a un autre plan d'épandage local, nous nous effaçons pour ne pas faire concurrence, et surtout qu'il n'y ait pas de confusion possible.

MME CECILE MAITROT : Par ailleurs, il faudrait aussi tenir compte, mais c'est un problème plus généralement qui concerne l'Agence de l'Eau, de la nature quartzique du plateau Cauchois qui implique une forte vulnérabilité. Il ne faudrait donc pas surenchérir avec une pollution par les nitrates qui existe déjà au niveau agricole.

Il faut aussi dire qu'on a un habitat dispersé par tradition. On est là pour se livrer à un débat de société. On peut assister à une forte évolution de l'urbanisme qui est liée également à la progression de l'internet dans les campagnes et à l'ADSL, donc il y a une pression urbanistique assez forte depuis quelques années. Cela viendrait un peu surenchérir et nous empêcher de trouver nos propres solutions, nos propres modes d'assainissement dans l'assainissement non-collectif en zone rurale.

Le problème, c'est que les maires ne sont pas compétents et ont plutôt tendance à déléguer à un service privé. Je suis très attachée au service public, comme vous. Si c'est pour

reporter le problème dans des zones rurales où des maires, étant débordés, font appel au secours de VEOLIA, c'est un peu dommage.

M. GERARD MARY : Nous, établissement public, on ne représente pas le groupe VEOLIA, vous l'avez bien compris.

Vous savez que la réglementation est très précise sur la nature des sols qui peuvent ou ne peuvent pas recevoir des boues : la pédologie des sols, la nature des sols, la pente, etc. excluent un certain nombre de parcelles, souvent, dans les plans d'épandage. L'hydrogéologue qui participe aux CODERST, les Commissions Départementales d'Evaluation des Risques Sanitaires et Technologiques, est extrêmement vigilant et souvent nous fait retirer des parcelles lorsqu'il y a des doutes sur certaines natures de sols.

MME CECILE MAITROT : Encore faudrait-il que ces études des sols invitent la population à participer, parce que la plupart du temps ce sont des commissions...

M. GERARD MARY : Il y a une enquête publique, les dossiers d'épandages sont des documents assez volumineux dans lesquels il y a énormément de choses...

MME CECILE MAITROT : Par exemple, un recensement hiérarchisé des bétouilles en Pays de Caux n'a jamais été vraiment fait. C'est lors d'opérations de remembrement qui sont pilotées par des commissions où même les élus sont minoritaires puisque ce sont les agriculteurs qui décident et les bureaux d'étude sont les clients.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci, Madame.

On a vu dans la presse qu'il y a des enquêtes publiques, en tout cas sur l'épandage des boues, qui posent beaucoup de problèmes, où il y a des réactions très vives quand même. Les gens peuvent s'exprimer.

MME CECILE MAITROT : Qu'on ait un inventaire hiérarchisé des points de vulnérabilité que sont les bétouilles parce qu'il y a des bétouilles qui boivent beaucoup, d'autres qui boivent moins et que ce soit fait avec une participation citoyenne et non pas seulement en comité restreint.

UN INTERVENANT : Je suis un représentant de la Police de l'Eau qui a instruit en partie le dossier épandage et je venais confirmer ce qu'avait dit Monsieur MARY, disant qu'il y avait bien eu une enquête publique et beaucoup de retours.

Je voudrais ajouter que pour ce qui est de l'inventaire des bétouilles, il y a quelque chose qui existe, mené par le BRGM. Il y a de l'existant mais c'est vrai qu'en termes de priorité, à savoir si cela boit beaucoup, il y a une étape qui n'est pas encore franchie.

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous avez votre réponse en plus par les gens compétents.

Y a-t-il d'autres questions, demandes d'intervention ou réactions ? Non.

Mesdames, Messieurs, nous vous remercions d'être venus et nous sommes contents d'avoir entendu les besoins et les attentes des gens concernés par l'aval de Poses.

Merci et bonne fin de soirée.

(FIN DE LA REUNION A 21 H 30).